

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1331

10 juillet 2009

SOMMAIRE

Acacia S.à r.l.	63887	GSM Gold S.A.	63883
Adimco S.A.	63877	Hannover Finance (Luxembourg) S.A. ...	63874
A.J.L. Associates S.A.	63884	HealthPoint (Luxembourg) I S.à r.l.	63887
Amirato S.A., Luxembourg, succursale ..	63866	Helio Charleroi Finance S.A.	63874
AXA Mezzanine II S.A., SICAR	63842	Hole-In-One	63874
Ballard Holding S.A.	63877	Iceberg Maze S.à r.l.	63870
Besix Global Re S.A.	63881	ILP III Participations S.à r.l.	63879
Bettio Int. S.A.	63881	International Sailing Boats Holdco S. à r.l.	63886
Biomed International S.A.	63882	Ironmax S.à r.l.	63872
Biomed International S.A.	63880	Le Premier Investment II S.C.A.	63876
CDPG Luxembourg II S.à r.l.	63887	Lombard International Assurance S.A. ...	63867
CDPG Luxembourg S.à r.l.	63888	Louis Delhaize Société de Réassurances S.A.	63879
Cobeton	63883	LSA Re	63880
Commerzbank Aktiengesellschaft, Filiale Luxembourg	63886	Luxma Invest S.A.	63875
Compagnie Financière Luxembourg S.A.	63875	Luxma Invest S.A.	63876
Corpimago S.A.	63884	Mallett S.à r.l.	63872
DEFILUX (Développement et Finance Lu- xembourg) S.A.	63885	Mytho S.A.	63874
Delta Lloyd L	63866	Neptun Lux Holding Three S.à r.l.	63873
Dunedin Investments S.à r.l.	63884	Olympia Finance S.à r.l.	63880
Endurance HC Alpha S.à r.l.	63876	Orilux S.A.	63876
Erbe Finance	63875	Quartus Capital I Luxembourg S.à r.l. ...	63877
Eureko Reinsurance S.A.	63882	Reden S.à r.l.	63873
Eurofield S.A.	63885	Remagen Holding S.A.	63888
Europarc Dreilinden A2 S.A.	63877	Rendite Lux I S.A.	63878
Europarc Dreilinden A3 S.A.	63878	Sabadell BS Funds SICAV	63865
Europarc Dreilinden F1 S.A.	63878	Sportinvest S.A.	63874
Faccio International S.à r.l.	63882	Sportinvest S.A.	63873
Fama Management S.A.	63886	Sportinvest S.A.	63873
Field Point I-A RE3	63884	Swilux	63875
Field Point I-A RE 5 S.à r.l.	63883	The Swatch Group Re (Luxembourg) S.A.	63873
Field Point I-A RE 6 S.à r.l.	63883	Transcor Astra Luxembourg S.A.	63875
Finorsi S.A.	63885	T. Rowe Price Funds Sicav	63867
Freighter Leasing S.A.	63867	VTB Capital S.A.	63879
Gesecalux S.A.	63876	Westside	63870

AXA Mezzanine II S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 138.458.

In the year two thousand and nine, on the nineteenth day of June.

Before Us, Maître Patrick Serres, notary, residing in Remich, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the present original deed.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of AXA Mezzanine II S.A., SICAR, a société d'investissement en capital à risque adopting the form of a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, aforementioned, on 6 May 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1294 of 28 May 2008, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 138.458, and whose articles of association have last been amended on 18 June 2009, pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg-Eich, acting in replacement of Maître Jean-Joseph Wagner, aforementioned, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Company").

The meeting is declared open at 10.40 a.m. with Mr Laurent SCHUMMER, lawyer, residing in Luxemburg, in the chair, who appointed as secretary Mr Cédric BLESS, lawyer, residing in Luxembourg,

the meeting elected as scrutineer Mr Pierre Alexandre LECHANTRE, lawyer, residing in Luxembourg,

the board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record:

(i) That the meeting has been convened at this date and time by convening notice sent to each shareholder by registered letter on 2 June 2009. A copy of such convening notices has been given to the board of the meeting.

(ii) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1 To restate the articles of association of the Company, including the corporate object clause, which shall be amended as follows:

The object of the Company is to make risk capital and risk capital related mezzanine investments in view of having the shareholders benefit from the results of the management of such risk capital and risk capital related investments as a consideration for the risk borne by such shareholders.

Investments by the Company will consist of risk capital or risk capital related investments in accordance with article 1 of the Sicar Law and Circular 06/241 of the Commission de Surveillance du Secteur Financier.

A risk capital or risk capital related investment consists in a direct or indirect participation in entities with the view of their launch, development or listing. The Company is subject to the Sicar Law.

The object of the Company consequently includes the acquisition, holding, administration and disposal of direct and indirect risk capital or risk capital related investments in accordance with its investment policy.

The Company's investment policy (the "Investment Policy") is to make worldwide investments in Mezzanine Instruments and Other Instruments primarily in Europe, North America and, on an opportunistic basis, in Asia (the "Portfolio Investment").

Mezzanine Instruments, for the purpose of investments by the Company, may consist inter alia of unlisted corporate loan or bond issues with or without warrants, preferred shares, convertible bonds, participating loans and all financial instruments that are junior to bank, trade or other debt other than equity-holder's debts, but senior to common shares of equity and shareholder's loans; they shall consequently include any mezzanine debt or PIK debt (the "Mezzanine Instruments").

Other Instruments, for the purpose of investments by the Company, may consist of related equity or equity access instruments, and any senior debt through secondary opportunities or second lien debt and generally include any similar debt provided in the context of an investment in risk capital (the "Other Instruments").

The Company will not invest more than 15% of its commitments into Other Instruments or in one single Portfolio Investment.

The Company may also invest any surplus of cash on a short-term basis on cash deposits pending investment in risk capital or distributions to shareholders. The Company shall not use derivative instruments other than for hedging purposes of its interest rate and currency exchange exposure.

The Company may in particular (i) acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participations, securities, bonds, debentures and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private issuer whatsoever; (ii) exercise all rights whatsoever attached to these securities and financial instruments; (iii)

grant any direct and/or indirect financial assistance whatsoever to the entities in which it holds a participation or which are members of such entities' group of companies, in particular by granting loans, facilities or guarantees in any form and for any term whatsoever and provide them any advice and assistance in any form whatsoever; and (iv) make loans in any form whatsoever.

In order to raise funds to pursue its Investment Policy, the Company will issue shares or share subscription rights and debt instruments of any type to institutional, professional or well informed investors (investisseurs avertis) pursuant to article 2 of the Sicar Law (the "Well Informed Investors").

The Company may also establish, acquire, dispose of or act on behalf of entities which are either of a similar or comparable kind or serve the objects of the Company directly or indirectly. The object of the Company consequently includes (i) the acquisition and holding of interests in any kind or form in Luxembourg and/or in foreign entities, (ii) the active and/or passive administration, development and/or management of such holdings and/or entities, as well as (iii) the direct and/or indirect financing of such entities in which it holds a participation or which are members of such entity's group of companies.

To the full extent permitted by the Sicar Law, the Company may undertake transactions of any kind, whether commercial or financial, which are directly or indirectly connected with its object and which would serve the objects of the Company directly or indirectly. The Company can also set up branches or subsidiaries and wholly or partly transfer its business to its affiliates.

The Company will divest from a Portfolio Investment upon such investment not being permissible anymore under the Sicar Law.

2 To confer full powers to the directors of the Company, acting individually, to implement the resolutions to be adopted under the foregoing items of the agenda.

3 Miscellaneous.

(iii) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) That it results from said attendance list that out of the one hundred twenty-one thousand two hundred sixty-six (121,266) Class A Series 1 shares and the fifty-two thousand one hundred twenty (52,120) Class A Series 2 shares, one hundred twenty-one thousand two hundred sixty-six (121,266) Class A Series 1 shares and fifty-two thousand one hundred twenty (52,120) Class A Series 2 shares are duly represented at the present meeting and in consideration of the agenda and of the provisions of article 67, 67-1 and 68 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the present meeting is validly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda which the shareholders have been duly informed of before this meeting.

Then the general meeting of shareholders, after deliberation, took each time unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting RESOLVED to restate the articles of association of the Company as follows:

"Chapter I. - Form, Corporate name, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. Form, Corporate name. There is hereby established among the founding shareholders and all those who may become owners of shares following its incorporation, a company (the "Company") in the form of a public limited company (société anonyme) which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of association (the "Articles of Association"). The Company is further subject to the Loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque ("Sicar"), as amended from time to time (the "Sicar Law") and the private placement memorandum (the "PPM") of the shares of the Company.

The Company will exist under the corporate name of "AXA Mezzanine II S.A., SICAR."

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Board of Directors.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

In the event that, in the view of the Board of Directors, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board of Directors.

Art. 3. Object. The object of the Company is to make risk capital and risk capital related mezzanine investments in view of having the shareholders benefit from the results of the management of such risk capital and risk capital related investments as a consideration for the risk borne by such shareholders.

Investments by the Company will consist of risk capital or risk capital related investments in accordance with article 1 of the Sicar Law and Circular 06/241 of the Commission de Surveillance du Secteur Financier.

A risk capital or risk capital related investment consists in a direct or indirect participation in entities with the view of their launch development or listing. The Company is subject to the Sicar Law.

The object of the Company consequently includes the acquisition, holding, administration and disposal of direct and indirect risk capital or risk capital related investments in accordance with its investment policy.

The Company's investment policy (the "Investment Policy") is to make worldwide investments in Mezzanine Instruments and Other Instruments primarily in Europe, North America and, on an opportunistic basis, in Asia (the "Portfolio Investment").

Mezzanine Instruments, for the purpose of investments by the Company, may consist inter alia of unlisted corporate loan or bond issues with or without warrants, preferred shares, convertible bonds, participating loans and all financial instruments that are junior to bank, trade or other debt other than equity-holder's debts, but senior to common shares of equity and shareholder's loans; they shall consequently include any mezzanine debt or PIK debt (the "Mezzanine Instruments").

Other Instruments, for the purpose of investments by the Company, may consist of related equity or equity access instruments, and any senior debt through secondary opportunities or second lien debt and generally include any similar debt provided in the context of an investment in risk capital (the "Other Instruments").

The Company will not invest more than 15% of its commitments into Other Instruments or in one single Portfolio Investment.

The Company may also invest any surplus of cash on a short-term basis on cash deposits pending investment in risk capital or distributions to shareholders. The Company shall not use derivative instruments other than for hedging purposes of its interest rate and currency exchange exposure.

The Company may in particular (i) acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participations, securities, bonds, debentures and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private issuer whatsoever; (ii) exercise all rights whatsoever attached to these securities and financial instruments; (iii) grant any direct and/or indirect financial assistance whatsoever to the entities in which it holds a participation or which are members of such entities' group of companies, in particular by granting loans, facilities or guarantees in any form and for any term whatsoever and provide them any advice and assistance in any form whatsoever; and (iv) make loans in any form whatsoever.

In order to raise funds to pursue its Investment Policy, the Company will issue shares or share subscription rights and debt instruments of any type to institutional, professional or well informed investors (investisseurs avertis) pursuant to article 2 of the Sicar Law (the "Well Informed Investors").

The Company may also establish, acquire, dispose of or act on behalf of entities which are either of a similar or comparable kind or serve the objects of the Company directly or indirectly. The object of the Company consequently includes (i) the acquisition and holding of interests in any kind or form in Luxembourg and/or in foreign entities, (ii) the active and/or passive administration, development and/or management of such holdings and/or entities, as well as (iii) the direct and/or indirect financing of such entities in which it holds a participation or which are members of such entity's group of companies.

To the full extent permitted by the Sicar Law, the Company may undertake transactions of any kind, whether commercial or financial, which are directly or indirectly connected with its object and which would serve the objects of the Company directly or indirectly. The Company can also set up branches or subsidiaries and wholly or partly transfer its business to its affiliates.

The Company will divest from a Portfolio Investment upon such investment not being permissible anymore under the Sicar Law.

Art. 4. Duration. The Company is formed for a limited duration ending on 6 May 2018. The duration of the Company may be extended on three occasions, for successive periods of one year each, upon proposal by the Board of Directors, by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the law for any amendment of these Articles of Association.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Corporate Capital. The issued capital of the Company is set at one million seven hundred thirty-three thousand eight hundred sixty euro (EUR 1,733,860.-) divided into one hundred twenty-one thousand two hundred sixty-six (121,266) Class A Series 1 shares and fifty-two thousand one hundred twenty (52,120) Class A Series 2 shares. Each issued share of whatever class has a nominal value of ten euro (EUR 10.-) and may, upon issue, be only partially paid up. The capital of the Company, increased by any share premium, shall be (and shall remain) after a period of twelve (12)

months following the registration of the Company as a société d'investissement en capital à risque (a "Sicar") at least one million euro (EUR 1,000,000.-).

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Association or by the Laws. The shares of whatever class may be held or acquired by whatever means only by persons or entities qualifying as Well Informed Investors.

The authorised capital of the Company is set at five hundred million euro (EUR 500,000,000.-) divided into twenty-four million nine hundred eighty-seven thousand five hundred (24,987,500) Class A Series 1 shares, twenty-four million nine hundred eighty-seven thousand five hundred (24,987,500) Class A Series 2 shares, sixteen thousand five hundred (16,500) Class B shares and eight thousand five hundred (8,500) Class C shares. Each authorised share of whatever class has a nominal value of ten euro (EUR 10.-).

The Board of Directors is authorised and empowered within the limits of the authorised capital to (i) realise any increase of the corporate capital in one or several successive tranches, following, as the case may be, the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the Board of Directors within the limits of the authorised capital under the terms and conditions of warrants (which may be separate or attached to shares, bonds, notes or similar instruments), convertible bonds, notes or similar instruments issued from time to time by the Company, by the issuing of new shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind, by conversion of claims on the Company or in any other manner; (ii) determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and (iii) remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares against payment in cash. This authorisation is valid during a period ending five (5) years after the date of publication of the deed of incorporation of the Company in the Mémorial and it may be renewed by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association.

The Board of Directors may delegate to any duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of the issue of new shares under the authorised capital.

Following each increase of the issued capital within the limits of the authorised capital, realized and duly stated in the form provided for by the Laws, this article will be modified so as to reflect the actual increase. Such modification will be recorded in authentic form by the Board of Directors or by any person duly authorized and empowered by the Board of Directors for this purpose.

The Board of Directors shall not issue any shares of whatever class where it appears that such issue would or might result in such shares being directly or beneficially owned by a person, who is precluded from holding shares in the Company.

The issued and/or authorized capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association.

The new shares to be subscribed for by contribution in cash will be offered by preference to the existing shareholders in proportion to the part of the capital which those shareholders are holding. The Board of Directors shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty (30) days.

Any new Class A Series 1 shares and Class A Series 2 shares shall be issued at an issue price of at least ten euro (EUR 10.-) per Class A share, any new Class B shares shall be issued at an issue price of at least ten euro (EUR 10.-) per Class B share and any new Class C shares shall be issued at an issue price of at least ten euro (EUR 10.-) per Class C share.

Notwithstanding the above, the general meeting, voting in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association may limit or withdraw the preferential subscription right or authorise the Board of Directors to do so.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares of whatever class which the Company may repurchase from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders of whatever class in the form of a dividend or to allocate funds to reserves.

Art. 6. Form of Shares. The shares will be in the form of registered shares.

The prior consent of the Board of Directors is required for the sale, assignment, transfer, exchange, pledge, encumbrance, transfer into a trust or other fiduciary relation or other disposition of shares of whatever class. Any contemplated transfer shall be notified in advance by the proposed transferor and transferee to the Board of Directors. The notice must include the name and contact details of the transferor and transferee, the number of shares to be transferred, and the price or other consideration agreed between the parties for that purpose. When the consideration is not of a monetary kind, the notice shall mention the estimated value of the consideration. The Board of Directors will have full and unfettered discretion in making its decision (and will not be required to make the reasons for its decision known), except in the case of transfers by a shareholder to an Affiliate of such shareholder or by a shareholder which is a trustee

to a successor shareholder, where the Board of Directors may only withhold its consent to transfers where legal, tax or other adverse consequences would result for the Company. The Board of Directors may request any additional information as it may wish to make its decision.

Any permitted transfer is subject to the condition that the transferee (i) is a Well Informed Investor and (ii) succeeds the transferor in respect of all obligations in respect of the transfer shares (including for such purpose any commitments towards the Company to subscribe further shares). The Company shall not register any transfer of shares in its share register, unless the transferee has accepted in writing the provisions of any agreements between the transferor and the Company in respect of the transferred shares.

A transfer to an Affiliate of the transferor may only be effected under the condition subsequent that the transfer shall become ineffective upon the transferee ceasing to be an affiliate of the transferor, unless the Board of Directors has agreed otherwise in advance and following due notification by the transferee.

"Affiliate" means in relation to an entity, any Controlling holding company, a Controlled subsidiary, or any other subsidiary of any such holding company. "Control" means, in relation to an entity, where a person (or persons acting in concert) has or acquires direct or indirect control (1) of the affairs of that entity, or (2) more than fifty per cent (50%) of the total voting rights conferred by all the issued shares in the capital of that entity which are ordinarily exercisable in a shareholders' general meeting of that entity or (3) of the composition of the main board of directors of that entity. For these purposes "persons acting in concert", in relation to an entity, are persons which actively co-operate pursuant to an agreement or understanding (whether formal or informal) with a view to obtaining or consolidating Control of that entity. Where the Board of Directors refuses its consent to a proposed transfer, it will propose the shares the transfer of which was contemplated to any other person it thinks appropriate, provided that the proposed transferor may in such circumstance elect not to transfer his shares at all anymore. Such person, alone or together with any other person agreed by the Board of Directors, may purchase the shares at the price or value indicated in the notice to the Board of Directors. However, if such price or value is deemed to be significantly higher than the estimated fair market value of the shares to be sold, the Board of Directors may appoint, upon its own initiative or following a request from any designated transferee, an independent expert, which will determine the price at which the sale will be made. If the sale to a designated transferee has not occurred within a period of three months from the receipt of the notice by the Board of Directors for reasons other than an election by the proposed transferor not to transfer his shares at all anymore, then the originally contemplated sale may take place under the same conditions as notified to the Board of Directors and no later than one month following the expiry of the three-month period.

Class A Series 1 shares and Class A Series 2 shares, including for such purpose commitments to subscribe for such shares, may only be transferred in the same proportions.

Notwithstanding the above, the Board of Directors may restrict or prevent the ownership of shares of whatever class in the Company as the Board of Directors deems necessary for the purpose of ensuring that no shares in the Company are acquired or held by or on behalf of any person in breach of any law or requirements of any country or governmental or regulatory authority, and, in particular, the Sicar Law. The Board of Directors shall be entitled, for purposes of ensuring that no shares in the Company are held by or on behalf of any person in breach of any law or requirements of any country or governmental or regulatory authority, and, in particular, the Sicar Law, to at any time require any person whose name is entered in the shareholders register to furnish it with any information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial or legal ownership of such shareholder's shares rests in a person who is precluded from holding shares in the Company.

A shareholders' register which may be examined by any shareholder will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number and class of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof. Each shareholder will notify its address and any change thereof to the Company by registered letter. The Company will be entitled to rely for any purposes whatsoever on the last address thus communicated. Ownership of the registered shares will result from the recordings in the shareholders' register. Certificates reflecting the recordings in the shareholders register will be delivered to the shareholders.

Any permitted transfer of registered shares will be registered in the shareholders register by a declaration of transfer entered into the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative (s) as well as in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code. Furthermore, the Company may accept and enter into the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document recording the consent of the transferor and the transferee.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Association and the resolutions adopted by the general meeting of shareholders.

Art. 7. Valuation of the shares. The net asset value of the shares, based on the net asset value of the Company, shall be determined under the responsibility of the Board of Directors on a fair value basis in compliance with the guidelines issued from time to time by the European Venture Capital Association ("EVCA") or any successor organisation of EVCA. It shall be expressed in euro (EUR), as a per share figure. The value of assets denominated in a currency other than the euro (EUR) shall be determined by taking into account the rate of exchange prevailing at the time of the determination of the net asset value. The net asset value of a share within a particular class of shares will be computed on the basis of

the portion of the net asset value which would be attributable to it under article 29. Each share within a same class of shares must have the same net asset value as the other shares in the same class.

The net asset value of the shares of each class will be determined by the Board of Directors from time to time, but in no instance less than twice yearly as of 30 June and as of 31 December or, if such day is not a business day in Luxembourg, the next day which is a business day, or such other day as determined by the Company and notified to the shareholders.

Portfolio Investments sold in the context of transactions which have not been settled shall not be taken into account for the purpose of the net asset value calculation. Shares in respect of which the Board of Directors has issued a redemption notice shall be treated as existing and taken into account on the relevant redemption date, and from such time and until paid, the redemption price therefore shall be deemed to be a liability of the Company.

The determination of the net asset value of the Company may be postponed for up to fifty (50) Luxembourg bank business days during:

- (i) any period, if in the reasonable opinion of the Board of Directors, a fair valuation of the assets of the Company is not practical for reasons beyond the control of the Company;
- (ii) the existence of any state of affairs which constitutes an emergency as a result of which disposal or valuation of assets of the Company would be impracticable;
- (iii) any breakdown in the means of communication normally employed in determining the price of the assets of the Company;
- (iv) any period in which the Company deems the determination of the net asset value to be impractical or otherwise adverse to the best interests of the shareholders; or
- (v) in case of a decision to liquidate the Company, on and after the day of publication of the first notice given to the shareholder to this effect.

Where the valuation methodology is not otherwise specified with respect to an asset, any such asset shall be based on its fair value pursuant to article 5 of the Sicar Law.

Art. 8. Acquisition of own shares - Redemption of shares. The Company may acquire its own shares. The acquisition and holding of its own shares will be in compliance with the conditions and limits established by the Laws.

The Company's shares of whatever class are redeemable pursuant to the provisions set out hereafter and in compliance with the conditions and limits established by the Laws.

The Company may at its sole discretion redeem the shares of whatever class during the first three years of its incorporation at their initial subscription price, increased by an interest of 6% per annum thereon, where capital (including share premium) subscribed and paid-in by existing shareholders is to be returned to these existing shareholders following subscription and payment of additional capital (including share premium) by new shareholders in the Company and/or any parallel investment vehicle to the Company.

Any shareholder who does not pay-up in due time to the Company amounts which may have been called in by the Board of Directors will automatically be subject to late payment penalties, without further notice to the shareholder by imposition of an interest charge at a rate equal to 10% on the aggregate amount called by the Board of Directors as from the day the capital call was due to be funded and until the date of payment of the full amount of said capital call (and any default interest thereon) or, if earlier, the date of transfer of the shares to the Company or such other person as the Company may determine (the "Default Interest").

If such default is not remedied within a period of one month from notice by the Company, then the defaulting shareholder may, at any time thereafter and at the discretionary election of the Company, be compelled to sell its shares (i) to the Company at a redemption price reflecting 50% of the net asset value (as determined on the basis of the net asset value of the Company at the time of such redemption) minus the Default Interest (as accrued as at the date of the redemption) and minus any cost (as reasonably assessed by the Company) suffered by the Company as a result of such default and such redemption price shall only be payable upon liquidation of the Company without any late interest and provided that all the other shareholders have been fully reimbursed for the amounts which they have paid on their interests in the Company, or (ii) to any other person(s) as the Company may determine subject, in this case, only to a right of first refusal of the existing, non-defaulting shareholders, at the price as the persons proposed by the Company to acquire the interests are willing to pay (which shall however not be lower than 50% of the net asset value (as determined on the basis of the net asset value of the Company at the time of such redemption), provided that, from such purchase price, the Company shall be entitled to receive an amount equivalent to the sum of (a) the Default Interest (as accrued as at the date of the transfer) and (b) any cost (as reasonably assessed by the Company) suffered by the Company as a result of the default and provided that, if such acquiring person so elects with the consent of the Company, the price shall only be payable upon liquidation of the Company without any late interest and provided that all the other shareholders have been fully reimbursed for the amounts which they have paid on their interests in the Company.

For the purposes of the above, the Company shall be deemed to be irrevocably authorised to offer for transfer the interests of a defaulting shareholder, the defaulting shareholder is deemed to have consented to such transfer and such consent may not be withdrawn.

Notwithstanding the above, and without prejudice to any claims by the non defaulting shareholders or the custodian bank, the Company may use any method to enforce its rights against a defaulting shareholder and the Company shall be entitled to request indemnification for any prejudice it may suffer as a result of such default.

Where it appears to the Company that any person, who is precluded from holding shares in the Company, especially by lack of being a Well Informed Investor, either alone or in conjunction with any other person, is a beneficial or registered owner of shares, or that, in the reasonable judgment of the Board of Directors, there is a material risk to the Company that the continued participation of a shareholder in the Company would increase a material legal tax, regulatory or other burden on the Company, the Board of Directors is then entitled to compulsorily redeem from any such shareholder all shares held by such shareholder. The price at which the relevant shares shall be redeemed shall be the net asset value of the shares (as determined on the basis of the net asset value of the Company at the time of such redemption and pursuant to article 7). The exercise by the Company of the powers conferred by this paragraph shall not be questioned or invalidated in any case, on the ground that there was insufficient evidence of ownership of the shares by any person or that the true ownership of any shares was otherwise than appeared to the Company at the date of any redemption, provided that in such case the said powers were exercised by the Company in good faith.

When entitled to do so, the Company may call for redemption, in whole or in part, of the relevant shares by notice sent by registered mail at the address which appears in the register of shareholders of the Company mentioning (i) the date of the redemption, (ii) the number and the class of shares called for redemption, (iii) the redemption price, and (iv) the method of payment of the redemption price.

In no circumstance, a shareholder may request for the redemption of its shares.

Chapter III. - Board of directors, Statutory auditor

Art. 9. Management. The Company shall be managed by a board of directors, composed of not less than three members, who need not be shareholders (the "Board of Directors").

The members of the Board of Directors will be elected by the general meeting of shareholders, who will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause by a resolution adopted by the general meeting of shareholders at a simple majority of the shareholders present or represented.

A resolution for the winding up of the Company must be put to the shareholders if a replacement board of directors is not approved within six (6) months from the date of the passing of a resolution for removal of all the members of the Board of Directors. If the shareholders approve such a resolution in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association, the Company will be liquidated.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining directors may elect by co-optation a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders, which shall ratify such co-optation or elect a new member of the Board of Directors instead.

The shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Board of Directors. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Articles of Association or by the Laws to the general meeting of shareholders or the independent auditor(s) are in the competence of the Board of Directors.

Art. 11. Fees and Expenses. The members of the Board of Directors shall be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the members of the Board of Directors in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Further, AXA Investment Managers Private Equity Europe S.A. ("AXA Private Equity"), as long as it is an advisor to the Company, is entitled to receive a fee (the "Fee").

During the Investment Period (as defined in the "PPM"), the Fee will amount to 1.25% per annum of the total commitments for Class A Series 1 shares and 1% per annum of the net asset value of the Class A Series 2 shares.

After the Investment Period, the Fee will amount to 1.25% of the pro rata of the contribution of the Class A Series 1 shares to the acquisition costs (net of expenses) of the Portfolio Investments not divested and 1% per annum of the net asset value of the Class A Series 2 shares, provided that such Fee may not be lower than two hundred fifty thousand euro (EUR 250,000.-) per financial year. The part of the Fee calculated with respect to the Class A Series 1 shares shall be referred to as the "Fee 1" and the other part of the Fee calculated with respect to the Class A Series 2 shares shall be referred to as the "Fee 2".

AXA Private Equity will also be paid 20% of the transaction fees received by the Company in excess of the broken deal expenses incurred.

Art. 12. Directors' Liability. No member of the Board of Directors commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. Any such member is only liable for the performance of its duties.

Art. 13. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Board of Directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more persons or committees of its choice. The delegation of the daily management of the Company to members of the Board of Directors is subject to the previous authorisation by the general meeting of shareholders.

The Board of Directors may also delegate other special powers or proxies or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees of its choice.

The Company will be bound towards third parties by the joint signature of any two members of the Board of Directors.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or single signature of any persons to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any persons to whom special signatory power has been delegated by the Board of Directors, within the limits of such special power.

Art. 14. Conflicts of interest - Indemnity. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that a member of the Board of Directors, the officers or employees of the Company have a personal interest in, or is a shareholder, director, manager, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason solely of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering, voting or otherwise acting upon any matters with respect to such contract or business.

Notwithstanding the above, in the event that any member of the Board of Directors of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such member shall make known such personal interest to the Board of Directors and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Director's interest therein shall be reported to the next general meeting of shareholders.

The Company shall indemnify the members of the Board of Directors, the Advisory Committee, the officers or employees of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages to be paid and expenses reasonably incurred by them in connection with any action, suit or proceeding to which they may be made a party by reason of them being or having been involved, including as directors, managers, officers or employees thereof, with the Company, or, at the request of the Company, with any other company of which the Company is a shareholder or creditor, and in particular the Portfolio Investment entities, and by which they are not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which they shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the present Articles of Association may be entitled.

Art. 15. Meetings of the Board of Directors. The Board of Directors will appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who needs not be a member of the Board of Directors, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors (the "Secretary").

The Board of Directors will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Directors must be convened if any two of its members so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Directors, except that in his absence the Board of Directors may appoint another member of the Board of Directors as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four (24) hours notice of Board of Directors meetings shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, of each member of the Board of Directors. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Every Board of Directors meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Directors may from time to time determine. Any member of the Board of Directors may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another member of the Board of Directors as his proxy.

A quorum of the Board of Directors shall be the presence or the representation of a majority of the members of the Board of Directors holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the members of the Board of Directors present or represented at such meeting. The Chairman has no casting vote.

One or more members of the Board of Directors may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

In case of urgency, a written decision, signed by all the members of the Board of Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several members of the Board of Directors.

The minutes of any meeting of the Board of Directors will be signed by the chairman of the meeting. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the Secretary (if any) or by any two members of the Board of Directors.

Art. 16. Advisory Committee. The Board of Directors shall establish an advisory committee of shareholder representatives (the "Advisory Committee") to advise the Board of Directors with respect to conflicts of interest and other issues that may arise from time to time.

The Advisory Committee will meet at such times scheduled by the Board of Directors, but at least once a year. The Board of Directors shall convene the Advisory Committee accordingly.

The Advisory Committee will comprise up to 12 members, all of whom will be representatives of shareholders selected by the Board of Directors. All decisions of the Advisory Committee shall be taken by a majority vote of those present and voting. If there is a tie vote, the chairman of the Advisory Committee (if one has been designated) shall cast an additional tie-breaking vote.

Art. 17. Auditors. The business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, shall be reviewed by an auditor ("réviseur d'entreprises agréé"), who need not be shareholder and who shall carry out the duties prescribed by the Sicar Law.

The auditor will be elected by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years, and will hold office until a successor is elected. The auditor is re-eligible and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the general meeting of shareholders.

Chapter IV. - General Meeting of Shareholders

Art. 18. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

The general meeting of shareholders shall have such powers as are vested with the general meeting of shareholders pursuant to these Articles of Association and the Laws.

Art. 19. Annual General Meeting. The annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting, on the twenty-fourth day of April at 10.30 a.m.

If such day is a public holiday, a Saturday or a Sunday, the meeting will be held on the next following Luxembourg bank business day.

Art. 20. Other General Meetings. The Board of Directors or the auditor(s) may convene general meetings of shareholders (in addition to the annual general meeting of shareholders). Such meetings must be convened if shareholders representing at least one tenth of the Company's capital so require.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting of shareholders, may be held abroad if, in the judgement of the Board of Directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 21. Notice of General Meetings. Shareholders will meet upon issuance (including, if appropriate, its publication) of a convening notice in compliance with these Articles of Association or the Laws. The convening notice sent to the shareholders will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for an extraordinary general meeting shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Association and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 22. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, to be transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself. The Board of Directors may determine the form of proxy and may request that the proxies be deposited at the place indicated by the Board of Directors at least five days prior to the date set for the meeting. Any legal entity, being a shareholder, may execute a form of proxy under the hand of a duly authorised officer, or may authorise such person as it thinks fit to act as its representative at any general meeting of shareholders, subject to the production of such evidence of authority as the Board of Directors may require. The Board of Directors may determine any other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. The co-proprietors, the usufructuaries and bare-owners of shares, the creditors and debtors of pledged shares must appoint one sole person to represent them at any general meeting of shareholders.

Art. 23. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman or by a person designated by the Board of Directors.

The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one scrutineer to be chosen from the shareholders present or represented.

The chairman, the secretary and the scrutineer thus appointed together form the board of the general meeting.

Art. 24. Adjournment. The Board of Directors may forthwith adjourn any general meeting of shareholders by four weeks. The Board of Directors must adjourn it if so required by shareholders representing at least one fifth of the Company's issued capital.

Such adjournment automatically cancels any resolution already adopted prior thereto.

The adjourned general meeting of shareholders has the same agenda as the first one. Shares and proxies regularly deposited in view of the first meeting remain validly deposited for the second one.

Art. 25. Vote. An attendance list indicating the name of the shareholders and the number of shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxy prior to the opening of the proceedings of the general meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders may deliberate and vote only on the items comprised in the agenda.

Each share entitles to one vote, subject to the limitations imposed by the Laws.

Voting takes place by a show of hands or by a roll call, unless the general meeting of shareholders resolves to adopt another voting procedure.

At any general meeting of shareholders other than an extraordinary general meeting convened for the purpose of amending the Company's Articles of Association or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any extraordinary general meeting of shareholders, convened in accordance with these Articles of Association or the Laws, for the purpose of amending the Company's Articles of Association or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, the quorum shall be at least one half of all the shares issued and outstanding. If the said quorum is not present, a second meeting may be convened at which there shall be no quorum requirement. In order for the proposed resolutions to be adopted, and save as otherwise provided by the Laws, a two-thirds majority of the votes cast is required at any such general meeting.

Art. 26. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the chairman of the meeting, the secretary of the meeting and the scrutineer of the meeting and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

Copies or extracts of these minutes to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman.

Chapter V. - Financial Year, Distribution of Earnings

Art. 27. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January in each year and ends on the last day of December in the same year.

Art. 28. Adoption of financial statements. The Board of Directors shall prepare, for approval by the shareholders, annual accounts in accordance with the requirements of the Laws and Luxembourg accounting practice. The annual accounts are submitted to the general meeting of shareholders, which shall consider and, if thought fit, adopt these annual accounts.

The Board of Directors shall further prepare the annual report as required by the Sicar Law.

Art. 29. Appropriation of Profits. The general meeting of shareholders shall determine how the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholders.

After payment of the Fee, distributions on shares shall be made in the following order of priority:

(i) first, 100% of the distributions shall be made to the Class A (Series 1 and Series 2) shareholders until a distribution has been made on each Class A share equal to the amount of the share capital and share premium paid in into the Company upon issue of such Class A share;

(ii) second, 100% of the distributions shall be made to the Class B and the Class C shareholders until a distribution has been made on each Class B and each Class C share equal to the amount of the share capital and share premium paid in into the Company upon issue of such Class B respectively Class C share;

(iii) third, 100% of the distributions shall be made to the Class A shareholders until the share capital and share premium paid in into the Company upon and since the issue of each such Class A share has produced a return of 6%, cumulative and compounded annually from the date of the subscription payment for the relevant shares;

(iv) fourth, 100% of the distributions shall be made to the Class B and C shareholders until the Class B and C shares have received in aggregate and taken together 15% of the total amounts distributed pursuant to (iii) and (iv) hereof (the "V Amount"), such V Amount to be distributed in turn as to 67% on the Class B shares (each Class B Share participating pro rata) and 33% on the Class C Shares (each Class C Share participating pro rata); and

(v) fifth, out of any remainder, 85% to the Class A shareholders and 15% to the Class B and C shareholders in aggregate and taken together (the "VI Amount"), such VI Amount to be distributed in turn as to 67% on the Class B shares (each Class B Share participating pro rata) and 33% on the Class C Shares (each Class C Share participating pro rata),

provided that,

(i) save if otherwise provided, each share of a given class and Series shall participate pro rata in the distributions allocated to such class of shares and Series as a whole; and

(ii) for any allocation between the Class A shareholders in whatever phase of the distribution mechanism, the allocation shall be such that, in the aggregate, the Fee 1 will exclusively be supported by the holders of Class A Series 1 shares and the Fee 2 will exclusively be supported by the holders of Class A Series 2 shares and;

(iii) the transition from one phase of the distribution mechanism to another shall be considered separately for each Series of Class A shares.

Any amounts to be distributed on Class B and Class C shares pursuant to (iv) and (v) of the distribution mechanism shall be allotted by the Company to a reserved account (the "Reserved Account"). Such amounts shall only be released in accordance with the principles set out hereafter.

Distributions on Class A Series 1 and Class A Series 2 Shares shall be made in accordance with the provisions of the distribution mechanism until such date where each holder of Class A Series 1 Shares and Class A Series 2 Shares has been distributed an amount corresponding to the subscription amount which has actually been called up and paid in from time to time by such holder, increased by a 6% cumulative and annually compounded return on such called up and paid-in amount (the "Repayment Date").

As of the Repayment Date, any realised amounts to be distributed on Class B and Class C shares shall be secured by an equivalent cash amount being effectively placed on the Reserved Account of the Company until the Relevant Date.

The Class B and Class C shares shall only be entitled, until the Relevant Date, to receive distributions out of the Reserved Account, in such amount determined by the Company as necessary to satisfy any charge to taxation which has been made against the holder(s) of the Class B and Class C shares or against any shareholder or partner of them (or any beneficiary or settler thereof) by any relevant tax authority in respect of any allocation to the Reserved Account.

On and following the Relevant Date, the holders of Class B and Class C shares shall be entitled to receive actual distributions out of the Reserved Account (taking account of all amounts already distributed).

For the purpose of the above, the Relevant Date shall be whichever is the earlier of:

(a) the date where the Class A Series 1 shares and Class A Series 2 shares should have been distributed 100% in proportion to their paid in commitment, plus the unfunded commitment, plus 100% of the preferential return; and

(b) the termination of the Company, provided that the Relevant Date may never occur prior to the Repayment Date.

Notwithstanding the above, if, upon the liquidation of the Company, the Class A shareholders have not received the full amount of the distributions to which they are entitled pursuant to the above distribution mechanism as a result of the allocations to the Reserved Account (whether distributed or not) having been excessive, then the allocations to the Reserved Account shall be reduced (or, if distributed, be paid back by the relevant Class B and/or Class C shareholders up to the amounts so received by them, as reduced by any tax paid thereon) so as to allow the Class A shareholders to receive their relevant distributions on their Class A shares.

All distributions shall be distributions in cash only.

Subject only to the conditions fixed by the Sicar Law and in compliance with the foregoing provisions, the Board of Directors may pay out an advance on distributions to the shareholders of whatever class. The Board of Directors fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

No distribution shall result in the issued capital of the Company, increased by any share premium, falling below one million euro (EUR 1,000,000.-).

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 30. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved prior to the term provided in article 4 of the present Articles of Association, by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Board of Directors or such other person (who may be physical persons or legal entities) appointed by a general meeting of shareholders, who will determine their powers and their compensation.

After payment of all debts of and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for distributions in article 29.

Distributions in kind of assets may be made by the liquidator subject to the consent of all shareholders. It will however use its reasonable efforts to dispose of all of the Company's remaining assets.

Whether during its liquidation or thereafter, the Company may from time to time be called upon to (i) satisfy the Company's obligation to return distributions the Company has received from a Portfolio Investment back to such Portfolio Investment or (ii) satisfy any obligation of the Company to make payments in respect of the Company indemnity (the "Giveback Amount 1"). If the Company is unable to fund all or part of the Giveback Amount 1 from unfunded Commitments or from other liquid assets held by the Company subject to certain conditions being satisfied, each shareholder may, for a maximum period of 3 years from the end of the life of the Company, be required on a pro rata basis to return distributions of Net Proceeds distributed to such persons during the life of the Company ("Giveback Contribution 1"). Subject to applicable law, the aggregate amount of all Giveback Contributions 1 contributed by each shareholder is to be capped at any time to 15% of the Commitments of such shareholder.

The Company may further from time to time be called upon to compensate any losses made under hedging contracts entered into by the Company (the "Giveback Amount 2"). If the Company is unable to fund all or part of the Giveback Amount 2 from unfunded Commitments, each Class A shareholder may, at any time for a period ending at the end of the life of the Company, be required on a pro rata basis to return distributions of Net Proceeds distributed to such Class A shareholder during the life of the Company (the "Giveback Contribution 2") provided that the distributions to be returned will only be used to compensate losses on hedging contracts and may not exceed the amount of gains realised on similar contracts and previously distributed to the Class A shareholders (the Giveback Amount 1 and the Giveback Amount 2 being hereafter referred to as the "Giveback Amount", the Giveback Contribution 1 and the Giveback Contribution 2 being collectively hereafter referred to as the "Giveback Contributions").

Except in the case of Giveback Contributions, under no circumstances will a shareholder be required to make contributions to the Company at any time in any amount in excess of its unfunded Commitment at such time.

Chapter VII. - Applicable Law

Art. 31. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Association shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended and the Sicar Law."

Second resolution

The general meeting RESOLVED to grant full powers to the directors of the Company, acting individually, with power of substitution, to take all required actions to implement the foregoing resolutions.

No further item being on the agenda of the meeting, the chairman then closed the meeting at 11.00 a.m.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at thousand one hundred euro.

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing persons, who are known by the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix-neuf juin.

Par-devant Nous, Maître Patrick Serres, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de AXA Mezzanine II S.A., SICAR, une société d'investissement en capital à risque sous la forme d'une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Jean-Joseph Wagner, précité, en date du 6 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1294 du 28 mai 2008, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 138.458 et dont les statuts ont été modifiés

pour la dernière fois en date du 18 juin 2009, par un acte de Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, précité, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la "Société").

L'assemblée a été déclarée ouverte à 10.40 heures sous la présidence de Monsieur Laurent SCHUMMER, avocat, demeurant à Luxembourg,

qui a désigné comme secrétaire Monsieur Cédric BLESS, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Monsieur Pierre Alexandre LECHANTRE, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter:

(i) Que l'assemblée a été convoquée à cette date et heure par convocation envoyée à chaque actionnaire par lettre recommandée le 2 juin 2009. Copie desdites convocations a été donnée au bureau de l'assemblée.

(ii) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1 Refonte des statuts de la Société, y compris la clause d'objet social, qui sera modifié comme suit:

La Société a pour objet la réalisation d'investissements mezzanine en capital à risque ou liés au capital à risque afin de faire bénéficier les actionnaires de la gestion de ces investissements en capital à risque ou liés au capital à risque en contrepartie du risque que ces actionnaires supportent.

Les investissements de la Société consisteront en des investissements en capital à risque ou liés au capital à risque conformément à l'article 1 de la Loi Sicar et de la circulaire 06/241 de la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

Un investissement en capital à risque ou tout investissement lié au capital à risque consiste en une prise de participation directe ou indirecte dans des entités en vue de leur lancement, de leur développement ou de leur introduction en bourse. La Société est soumise aux dispositions de la Loi Sicar.

L'objet de la Société inclut en conséquence l'acquisition, la détention, la gestion et la cession de ces investissements en capital à risque ou des investissements liés au capital à risque en application de sa politique d'investissement.

La politique d'investissement de la Société (la "Politique d'Investissement") consiste à investir, au niveau mondial, dans des Instruments Mezzanine et des Autres Instruments principalement en Europe, en Amérique du Nord, et, de manière opportuniste, en Asie (l'(es) "Investissement(s)").

Les Instruments Mezzanine, dans le contexte d'investissements par la Société, peuvent consister entre autres en des émissions de prêts et d'obligations non cotées assorties ou non de bons de souscriptions, des actions préférentielles, des obligations convertibles, de prêts participatifs et tous autres instruments financiers subordonnés à de la dette bancaire, commerciale ou autre que des avances d'actionnaires, mais privilégiés aux actions ordinaires et aux prêts d'actionnaires; ceux-ci comprennent dès lors toute dette mezzanine ou dette "PIK" (les "Instruments Mezzanine").

Les Autres Instruments, dans le contexte d'un investissement par la Société, peuvent consister en des instruments de capital ou donnant accès au capital ainsi que toute dette senior par l'intermédiaire d'opportunités secondaires ou dette "second lien" et inclura généralement toute dette similaire existante dans le contexte d'un investissement en capital à risque (les "Autres Investissements").

La Société n'investira pas plus de 15% des engagements pris envers elle dans d'Autres Investissements ou dans un Investissement unique.

La Société peut également, sur le court terme, investir le surplus d'espèces sur des comptes de dépôt préalablement à un investissement en capital à risque ou une distribution aux actionnaires. La Société n'utilisera pas d'instruments dérivés, si ce n'est afin de mitiger son exposition aux variations de taux d'intérêts et de taux de change.

La Société peut notamment (i) acquérir par voie de souscription, d'achat, d'échange ou autrement des actions, parts et autres titres de participation, des obligations, bons de caisse et autres titres de créances et plus généralement tous titres et autres instruments financiers représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières émis par tous émetteurs publics ou privés quels qu'ils soient, (ii) exercer tous droits, de quelque nature qu'ils soient, attachés à ces titres et instruments financiers, (iii) accorder toute assistance financière directe et indirecte, quelle qu'elle soit, aux entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie de leur groupe de sociétés, notamment par voie de prêts, d'avances ou de garanties sous quelle forme et pour quelque durée que ce soit et leur fournir conseil et assistance sous quelque forme que ce soit, et (iv) contracter tous emprunts sous quelque forme que ce soit.

Afin de lever les fonds nécessaires à la poursuite de sa Politique d'Investissement, la Société émettra des actions ou des droits de souscription d'actions et des instruments de dette de toute sorte à des investisseurs avertis au sens de l'article 2 de la Loi Sicar (les "Investisseurs Avertis").

La Société peut également établir, acquérir, céder ou agir au nom et pour le compte d'entités de nature similaire ou comparable ou qui contribuent directement ou indirectement à réaliser l'objet de la Société. L'objet de la Société inclut: (i) l'acquisition et la détention de participations de toute sorte ou sous toute forme dans des entités au Luxembourg ou à l'étranger; (ii) l'administration, la mise en valeur et/ou la gestion, actives ou passives, de ces entités, ainsi que; (iii) le financement direct ou indirect de ces entités dans lesquelles la Société détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés de cette société.

Dans la pleine mesure autorisée par la Loi Sicar, la Société peut s'engager dans des transactions de toute sorte qu'elles soient commerciales ou financières, en rapport direct ou indirect avec l'objet de la Société ou qui poursuive l'objet de la Société directement ou indirectement. La Société peut établir des succursales ou des filiales ou céder tout ou partie de son actif à ses filiales.

La Société désinvestira de tout Investissement qui ne serait plus permmissible sous la Loi Sicar.

2 Délégation de pouvoirs aux administrateurs de la Société, agissant individuellement, pour mettre en œuvre les résolutions à adopter sous les points précédents de l'ordre du jour.

3 Divers.

(iii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés et les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les comparants resteront pareillement annexées au présent acte.

(iv) Qu'il résulte de ladite liste de présence que sur le total de cent vingt et un mille deux cent soixante-six (121.266) actions de Catégorie A Série 1 et cinquante-deux mille cent vingt (52.120) actions de Catégorie A Série 2 cent vingt et un mille deux cent soixante-six (121.266) actions de Catégorie A Série 1 et cinquante-deux mille cent vingt (52.120) actions de Catégorie A Série 2 sont dûment représentées à la présente assemblée et que vu l'ordre du jour et les prescriptions des articles 67, 67-1 et 68 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour dont les actionnaires ont été dûment informés préalablement à l'assemblée.

L'assemblée a alors pris, après délibération, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale a DÉCIDÉ de refondre les statuts de la Société comme suit:

"Chapitre I^{er} . - Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes entre les actionnaires fondateurs et tous ceux qui deviendront propriétaires d'actions à la suite de sa constitution, une société (la "Société") sous la forme d'une société anonyme qui sera régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg (la "Loi") et par les présents statuts (les "Statuts"). La Société est également soumise aux dispositions de la Loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque ("Sicar" en abrégé), telle que modifiée de temps à autres (la "Loi Sicar") ainsi que le memorandum de placement privé (le "PPM") des actions de la Société.

La Société adopte la dénomination "AXA Mezzanine II S.A., SICAR".

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par décision du Conseil d'Administration.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil d'Administration.

Si le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la Loi. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le Conseil d'Administration.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la réalisation d'investissements mezzanine en capital à risque ou liés au capital à risque afin de faire bénéficier les actionnaires de la gestion de ces investissements en capital à risque ou liés au capital à risque en contrepartie du risque que ces actionnaires supportent.

Les investissements de la Société consisteront en des investissements en capital à risque ou liés au capital à risque conformément à l'article 1 de la Loi Sicar et de la circulaire 06/241 de la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

Un investissement en capital à risque ou tout investissement lié au capital à risque consiste en une prise de participation directe ou indirecte dans des entités en vue de leur lancement, de leur développement ou de leur introduction en bourse. La Société est soumise aux dispositions de la Loi Sicar.

L'objet de la Société inclut en conséquence l'acquisition, la détention, la gestion et la cession de ces investissements en capital à risque ou des investissements liés au capital à risque en application de sa politique d'investissement.

La politique d'investissement de la Société (la "Politique d'Investissement") consiste à investir, au niveau mondial, dans des Instruments Mezzanine et des Autres Instruments principalement en Europe, en Amérique du Nord, et, de manière opportuniste, en Asie (l'(es) "Investissement(s)").

Les Instruments Mezzanine, dans le contexte d'investissements par la Société, peuvent consister entre autres en des émissions de prêts et d'obligations non cotées assorties ou non de bons de souscriptions, des actions préférentielles, des obligations convertibles, de prêts participatifs et tous autres instruments financiers subordonnés à de la dette bancaire, commerciale ou autre que des avances d'actionnaires, mais privilégiés aux actions ordinaires et aux prêts d'actionnaires; ceux-ci comprennent dès lors toute dette mezzanine ou dette "PIK" (les "Instruments Mezzanine").

Les Autres Instruments, dans le contexte d'un investissement par la Société, peuvent consister en des instruments de capital ou donnant accès au capital ainsi que toute dette senior par l'intermédiaire d'opportunités secondaires ou dette "second lien" et inclura généralement toute dette similaire existante dans le contexte d'un investissement en capital à risque (les "Autres Investissements").

La Société n'investira pas plus de 15% des engagements pris envers elle dans d'Autres Investissements ou dans un Investissement unique.

La Société peut également, sur le court terme, investir le surplus d'espèces sur des comptes de dépôt préalablement à un investissement en capital à risque ou une distribution aux actionnaires. La Société n'utilisera pas d'instruments dérivés, si ce n'est afin de mitiger son exposition aux variations de taux d'intérêts et de taux de change.

La Société peut notamment (i) acquérir par voie de souscription, d'achat, d'échange ou autrement des actions, parts et autres titres de participation, des obligations, bons de caisse et autres titres de créances et plus généralement tous titres et autres instruments financiers représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières émis par tous émetteurs publics ou privés quels qu'ils soient, (ii) exercer tous droits, de quelque nature qu'ils soient, attachés à ces titres et instruments financiers, (iii) accorder toute assistance financière directe et indirecte, quelle qu'elle soit, aux entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie de leur groupe de sociétés, notamment par voie de prêts, d'avances ou de garanties sous quelle forme et pour quelque durée que ce soit et leur fournir conseil et assistance sous quelque forme que ce soit, et (iv) contracter tous emprunts sous quelque forme que ce soit.

Afin de lever les fonds nécessaires à la poursuite de sa Politique d'Investissement, la Société émettra des actions ou des droits de souscription d'actions et des instruments de dette de toute sorte à des investisseurs avertis au sens de l'article 2 de la Loi Sicar (les "Investisseurs Avertis").

La Société peut également établir, acquérir, céder ou agir au nom et pour le compte d'entités de nature similaire ou comparable ou qui contribuent directement ou indirectement à réaliser l'objet de la Société. L'objet de la Société inclut: (i) l'acquisition et la détention de participations de toute sorte ou sous toute forme dans des entités au Luxembourg ou à l'étranger; (ii) l'administration, la mise en valeur et/ou la gestion, actives ou passives, de ces entités, ainsi que; (iii) le financement direct ou indirect de ces entités dans lesquelles la Société détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés de cette société.

Dans la pleine mesure autorisée par la Loi Sicar, la Société peut s'engager dans des transactions de toute sorte qu'elles soient commerciales ou financières, en rapport direct ou indirect avec l'objet de la Société ou qui poursuive l'objet de la Société directement ou indirectement. La Société peut établir des succursales ou des filiales ou céder tout ou partie de son actif à ses filiales.

La Société désinvestira de tout Investissement qui ne serait plus permmissible sous la Loi Sicar."

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée limitée dont le terme est fixé au 6 mai 2018. Sur proposition du Conseil d'Administration et par résolution des actionnaires votant aux conditions de quorum et de majorité telles que prévues par les présents Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des présents Statuts, la durée de la Société peut être prorogée par trois fois, pour des périodes successives d'un an à chaque fois.

Chapitre II. - Capital, Actions

Art. 5. Capital Social. Le capital émis de la Société est fixé à un million sept cent trente-trois mille huit cent soixante euros (EUR 1.733.860.-) représenté par cent vingt et un mille deux cent soixante-six (121.266) actions de Catégorie A Série 1 et cinquante-deux mille cent vingt (52.120) actions de Catégorie A Série 2. Chaque action émise pour chaque catégorie a une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) et peut, à l'émission, n'être que partiellement libérée. Le capital de la Société, augmenté de toute prime d'émission, suite à une période de douze (12) mois à compter de l'enregistrement de la Société en tant que société d'investissement en capital risque (une "Sicar"), devra s'élever (et continuera à s'élever) à au moins un million d'euros (EUR 1.000.000.-).

Les droits et obligations inhérents aux actions sont identiques sauf stipulation contraire dans les Statuts ou la Loi. Les actions de toute Catégorie pourront être détenues ou acquises par tous moyens exclusivement par des personnes ou entités qualifiés d'Investisseurs Avertis.

Le capital autorisé de la Société est fixé à cinq cents millions d'euros (EUR 500.000.000,-) représenté par vingt quatre million neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents (24.987.500) actions de Catégorie A Série 1, vingt quatre million neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents (24.987.500) actions de Catégorie A Série 2, seize mille cinq cents (16.500) actions de Catégorie B et huit mille cinq cents (8.500) actions de Catégorie C. Chaque action autorisée de chaque catégorie a une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-).

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté, jusqu'à concurrence du montant du capital autorisé, à (i) réaliser toute augmentation de capital social en une ou plusieurs fois, le cas échéant, à la suite de l'exercice de droits de souscription

et/ou droits de conversion accordés par le Conseil d'Administration à concurrence du capital autorisé conformément aux conditions de bons de souscription (qui peuvent être séparés ou attachés aux actions, obligations, billets ou instruments similaires), d'obligations convertibles ou instruments similaires émis de temps à autre par la Société, en émettant de nouvelles actions, avec ou sans prime d'émission, contre des apports en numéraire ou en nature, par conversion de créances de la Société, ou de toute autre manière; (ii) fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, les conditions de la souscription et de la libération des actions nouvelles; et (iii) supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cas d'une émission d'actions contre apport en numéraire. Cette autorisation est valable pendant une période se terminant cinq (5) ans après la publication de l'acte de constitution au Mémorial et peut être renouvelée par une décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Le Conseil d'Administration peut déléguer à toute personne dûment autorisée, la fonction d'accepter des souscriptions et de recevoir paiement pour des actions représentant tout ou partie de l'émission d'actions nouvelles dans le cadre du capital autorisé.

A la suite de chaque augmentation du capital social dans le cadre du capital autorisé, qui a été réalisée et constatée dans les formes prévues par la Loi, le présent article sera modifié afin de refléter l'augmentation du capital. Une telle modification sera constatée sous forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne dûment autorisée à cet effet par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration ne peut émettre des actions de quelque catégorie que ce soit lorsqu'il apparaît qu'une telle émission résulterait ou pourrait résulter en ce qu'une personne qui n'est pas en droit de détenir des actions de la Société ait la propriété ou la jouissance des actions de la Société.

Le capital émis et/ou autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée selon les règles de quorum et de majorité prévues par les Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Les nouvelles actions à souscrire par un apport en numéraire seront offertes par préférence aux actionnaires existants proportionnellement à la part du capital que ces actionnaires détiennent. Le Conseil d'Administration déterminera la période au cours de laquelle le droit de souscription préférentiel pourra être exercé. Cette période ne peut être inférieure à trente (30) jours.

Toute nouvelle action de Catégorie A Série 1 et de Catégorie A Série 2 sera émise à un prix d'émission d'au moins dix euros (EUR 10,-) par action de Catégorie A, toute nouvelle action de Catégorie B sera émise à un prix d'émission d'au moins dix euros (EUR 10,-) par action de Catégorie B et toute nouvelle action de Catégorie C sera émise à un prix d'émission d'au moins dix euros (EUR 10,-) par action de Catégorie C.

Nonobstant ce qui précède, l'assemblée générale, votant conformément aux règles de quorum et de majorité prévues par les présents Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts, peut limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription ou autoriser le Conseil d'Administration à le faire.

En plus du capital social émis, un compte de prime d'émission peut être établi auquel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les actions en plus de la valeur nominale. L'avoir de ce compte de prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix de rachat d'actions de toute catégorie que la Société a racheté à ses actionnaires, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes aux actionnaires de toute catégorie ou pour affecter des fonds à des réserves.

Art. 6. Forme des Actions. Les actions seront nominatives.

Le consentement préalable du Conseil d'Administration est requis pour la vente, la cession, le transfert, l'échange, le gage ou toute autre sûreté sur les actions, toute mise en fiducie ou toute autre relation fiduciaire ou toute autre cession des actions de quelque catégorie que ce soit. Toute cession envisagée doit être préalablement notifiée par le cédant et le cessionnaire au Conseil d'Administration. La notification doit comporter le nom et les références de contact du cédant et du cessionnaire, le nombre d'actions à transférer et le prix ainsi que toute autre contrepartie convenue entre les parties. Lorsque la contrepartie n'est pas d'ordre monétaire, la notification doit préciser la valeur estimée de la contrepartie. Le Conseil d'Administration décidera discrétionnairement (et ne sera pas tenu de divulguer ses raisons), excepté en cas de cession par un actionnaire à un Affilié de cet actionnaire ou par un actionnaire qui est le fiduciaire de l'actionnaire successeur. Dans ce cas, le Conseil d'Administration peut seulement refuser de consentir à la cession s'il en résultait des conséquences d'ordre juridique ou fiscal ou toute autre conséquence contraire aux intérêts de la Société. Le Conseil d'Administration peut requérir discrétionnairement toute information supplémentaire afin de prendre sa décision.

Toute cession autorisée requiert que le cessionnaire (i) soit un Investisseur Averti et (ii) succède à toutes les obligations du cédant relatives à la cession des actions (y compris à cette fin tous engagements envers la Société de souscription ultérieure d'actions). La Société ne peut inscrire aucune cession d'actions dans son registre des actionnaires à moins que le cessionnaire n'ait accepté par écrit les dispositions de tous les contrats entre le cédant et la Société relatifs aux actions cédées.

Une cession à un Affilié du cédant est soumise à la condition suspensive que la cession devienne caduque lorsque le cessionnaire cesse d'être un affilié du cédant à moins que le Conseil d'Administration n'en dispose autrement au préalable et après notification par le cessionnaire.

"Affilié" signifie par rapport à une entité, toute société holding Contrôlant, une filiale Contrôlée ou toute autre filiale de cette société holding. "Contrôle" signifie, par rapport à une entité, lorsque une personne (ou des personnes agissant de concert) détient ou acquiert le contrôle direct ou indirect (1) des activités de cette entité, ou (2) de plus de cinquante pour cent (50%) du total des droits de vote conférés par toutes les actions émises dans le capital de cette entité et qui peuvent être exercés aux assemblées générales de cette entité ou (3) de la composition du principal conseil d'administration de cette entité. Dans cette optique, "les personnes agissant de concert" par rapport à une entité sont les personnes qui coopèrent activement en application d'un accord ou de ce qui a été communément admis (formellement ou non) en vue d'obtenir ou de consolider le Contrôle de cette entité. Lorsque le Conseil d'Administration refuse de consentir à une cession proposée, il proposera les actions dont la cession est visée à toute autre personne qu'il estime appropriée, sous réserve que le cédant puisse alors dans ces conditions choisir de ne plus céder ses actions. Cette personne, seule ou avec toute autre personne approuvée par le Conseil d'Administration peut acheter les actions au prix ou à la valeur indiquée dans la notification au Conseil d'Administration. Cependant, si ce prix ou cette valeur est considérée comme étant significativement plus élevée que la juste valeur du marché des actions à vendre, le Conseil d'Administration peut nommer, de sa propre initiative ou à la demande d'un cessionnaire désigné, un expert indépendant, qui déterminera le prix auquel la vente aura lieu. Si la vente au cessionnaire désigné n'a pas eu lieu au cours de la période de trois mois suivant la réception de la notification par le Conseil d'Administration, et pour des raisons autres que le cas du choix du cédant concerné de ne plus céder ses actions, la vente initialement visée pourra se dérouler aux mêmes conditions que celles notifiées au Conseil d'Administration mais pas plus tard qu'un mois à compter de l'expiration de la période de trois mois.

Les actions de Catégorie A Série 1 et les actions de Catégorie A Série 2, y compris dans cette optique tout engagement de souscription pour de telles actions, ne pourront être cédées que dans des proportions identiques.

Nonobstant ce qui précède, le Conseil d'Administration peut restreindre ou empêcher la propriété d'actions de toute catégorie de la Société comme le Conseil d'Administration l'estime nécessaire afin d'assurer qu'aucune action de la Société ne soit acquise ou détenue par ou au nom d'une personne en violation d'une loi ou des exigences d'un pays, d'un gouvernement ou d'une autorité de régulation et, en particulier, de la Loi Sicar. Le Conseil d'Administration sera autorisé, afin d'assurer qu'aucune action de la Société n'est détenue par ou au nom d'une personne en violation d'une loi ou des exigences d'un pays, d'un gouvernement ou d'une autorité de régulation et, en particulier, de la Loi Sicar, d'exiger à tous moments d'une personne dont le nom figure sur le registre des actionnaires de lui fournir toute information, corroborée par une déclaration, que le Conseil d'Administration peut estimer nécessaire afin de déterminer si une personne qui n'est pas en droit de déterminer des actions de la Société en est le bénéficiaire économique ou juridique.

Le registre des actionnaires qui peut être consulté par tout actionnaire sera disponible au siège social. Le registre des actionnaires contiendra la désignation précise de chaque actionnaire, le nombre et la catégorie d'actions détenues, l'indication des paiements relatifs aux parts sociales ainsi que les cessions d'actions et leurs dates respectives. Chaque actionnaire notifiera son adresse et tout changement d'adresse à la Société par lettre recommandée. La Société sera autorisée à utiliser à toutes fins utiles la dernière adresse ainsi communiquée. La propriété des actions résultera des inscriptions dans le registre des actionnaires. Les certificats reflétant les inscriptions dans le registre des actionnaires seront délivrés aux actionnaires.

Toute cession autorisée d'actions nominatives sera inscrite au registre des actionnaires par une déclaration de cession annexée au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) représentant(s) ainsi qu'en application des règles relatives au transfert de créances de l'article 1690 du code civil luxembourgeois. En outre, la Société peut accepter et inscrire au registre des actionnaires toute cession à laquelle il est fait référence dans la correspondance ou dans tout autre document reflétant le consentement du cédant et du cessionnaire.

La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 7. Évaluation des actions. La valeur d'actif net des actions, basée sur la valeur d'actif net de la Société, sera déterminée sous la responsabilité du Conseil d'Administration sur la base de leur juste valeur, en conformité avec les lignes directrices telles qu'é émises de temps à autre par l'Association Européenne de Capital Risque ("AECR") ou toute organisation venant à succéder à l'AECR. Elle sera exprimée en euros (EUR), en un chiffre par action. La valeur des actifs exprimée dans une monnaie autre que l'euro (EUR) sera déterminée en tenant compte du taux de change en vigueur au moment de la détermination de la valeur de l'actif net. La valeur de l'actif net par action d'une catégorie d'actions sera calculée sur la base de la portion de la valeur de l'actif net qui lui sera attribuée selon l'article 29. Chaque action d'une même catégorie d'actions aura la même valeur d'actif net que les autres actions de la même catégorie.

La valeur d'actif net des actions de chaque catégorie sera déterminée par le Conseil d'Administration, de temps à autre, mais en aucun cas moins de deux fois par an au 30 juin et au 31 décembre ou, si ce jour n'est pas un jour ouvrable au Luxembourg, le jour ouvrable suivant, ou tout autre jour déterminé par la Société et notifié aux actionnaires.

Les Investissements vendus dans le cadre de transactions qui n'ont pas été finalisées, ne doivent pas être pris en considération pour le calcul de la valeur de l'actif net. Les actions pour lesquelles le Conseil d'Administration a émis une notification de rachat doivent être considérées comme existantes et doivent être prises en considération à la date de rachat concernée. A compter de cette date et ce jusqu'au paiement, le prix de rachat doit être considéré comme étant une dette de la Société.

La détermination de la valeur d'actif net de la Société peut être prorogée jusqu'à cinquante (50) jours bancaires ouvrables au Luxembourg pendant:

(i) toute période, pendant laquelle le Conseil d'Administration estime raisonnablement qu'une évaluation juste des actifs de la Société ne serait pas possible pour des raisons qui ne relèvent pas du contrôle de la Société;

(ii) la situation des affaires constitue une situation d'urgence telle que la cession ou l'évaluation des actifs de la Société serait impossible;

(iii) toute rupture des moyens de communication normalement employés pour la détermination du prix des actifs de la Société;

(iv) toute période au cours de laquelle la Société estime que la détermination de la valeur de l'actif net est impossible ou contraire aux intérêts des actionnaires; ou

(v) en cas de décision de liquidation de la Société au, ou après, le jour de la publication de la première notification à cet effet aux actionnaires.

Lorsque la méthode d'évaluation n'est pas autrement spécifiée en ce qui concerne un quelconque actif, cet actif sera déterminé sur base de la juste valeur conformément aux dispositions de l'article 5 de la Loi Sicar.

Art. 8. Acquisition par la Société de ses propres actions - Rachat d'actions. La Société peut acquérir ses propres actions. L'acquisition et la détention par la Société de ses propres actions s'effectuera conformément aux conditions et limites prévues par la Loi.

Les actions de la Société de toute catégorie peuvent être rachetées selon les dispositions qui suivent et conformément aux conditions et limites prévues par la Loi.

La Société peut discrétionnairement racheter les actions de toute catégorie au cours des trois premières années de sa constitution à leur prix de souscription initial, augmenté d'un intérêt annuel de 6 %, lorsque le capital (y compris la prime d'émission) souscrit et payé par les actionnaires existants sera restitué aux actionnaires existants à la suite de la souscription et du paiement de capital supplémentaire (y compris une prime d'émission) par les nouveaux actionnaires de la Société et/ou de tout véhicule d'investissement parallèle de la Société.

Tout actionnaire qui ne paie pas en temps utile à la Société les montants qui auraient été appelées par le Conseil d'Administration se verra automatiquement imposer le paiement d'intérêts de retard, sans autre forme de notification à cet actionnaire, à un taux égal à 10% du montant total appelé par le Conseil d'Administration, à partir du jour ou l'appel de fonds était dû jusqu'au jour de versement du montant intégral de l'appel de fonds (et augmenté de tout intérêt de retard) ou, si antérieur, à partir de la date de transfert des actions à la Société ou à toute autre personne telle que déterminé par la Société ("l'Intérêt de Retard").

S'il n'est pas remédié à ce défaut endéans une période d'un mois à partir de la notification par la Société, alors l'actionnaire défaillant pourra, à tout moment par après et par choix discrétionnaire de la Société, être obligé de céder ses actions (i) à la Société à un prix de rachat reflétant 50% de la valeur d'actif net (telle que déterminée sur base de la valeur de l'actif net de la Société au moment du rachat diminué de l'Intérêt de Retard (accumulé jusqu'à la date du rachat) et diminué des frais quelconques (tels que raisonnablement déterminés par la Société) subit par la Société à la suite d'une telle défaillance et ce prix de rachat sera uniquement payable lors de la liquidation de la Société, sans intérêt de retard et sous réserve que tous les autres actionnaires se seront vu rembourser les montants qu'ils ont payés sur leurs participations dans la Société, ou (ii) à toute autre personne(s), telle que déterminé par la Société, sous réserve, dans ce cas, d'un droit de refus des actionnaires existants non-défaillants, au prix auquel les personnes proposés par la Société pour acheter ces participations sont disposées à payer (lequel ne pourra cependant être inférieur à 50% de la valeur d'actif net (telle que déterminée sur base de la valeur de l'actif net de la Société au moment du rachat) pourvu que, sur ce prix de rachat, la Société aura droit à un montant équivalent à la somme de (a) l'Intérêt de Retard (accumulé jusqu'au jour de cession) et (b) des frais quelconques (tels que raisonnablement déterminés par la Société) subit par la Société au titre de la défaillance et pourvu que, si la personne acquérant opte ainsi avec l'accord de la Société, le prix sera uniquement payable lors de la liquidation de la Société sans intérêt de retard et pourvu que tous les autres actionnaires se seront vu rembourser les montants qu'ils ont payés sur leurs participations dans la Société.

En vue de ce qui précède, la Société est censée être irrévocablement autorisée à offrir la cession des participations d'un actionnaire défaillant, et l'actionnaire défaillant est censé avoir consenti à un tel à un tel transfert et un tel consentement ne peut être retiré.

Nonobstant ce qui précède, et sans préjudice de toute revendication par les actionnaires non-défaillants ou la banque dépositaire, la Société peut utiliser toute méthode pour faire valoir ses droits à l'encontre d'un actionnaire défaillant et la Société est autorisée à solliciter le dédommagement pour tout préjudice causé par une telle défaillance.

Lorsqu'il apparaît à la Société qu'une personne, qui ne peut détenir des actions dans la Société, notamment de par sa non éligibilité au statut d'Investisseur Averti, seule ou conjointement avec une autre personne, est le bénéficiaire ou le propriétaire nominatif des actions, ou si le Conseil d'Administration estime raisonnablement qu'il existe un risque juridique matériel pour la Société que la participation continue d'un actionnaire dans la Société n'accroisse les charges fiscales, réglementaires ou autres pesant sur la Société, le Conseil d'Administration est alors autorisé à procéder au rachat forcé de toutes les actions détenues par un tel actionnaire. Le prix auquel les actions concernées seront rachetées correspondra à la valeur de l'actif net des actions (telle que déterminée sur la base de la valeur de l'actif net de la Société au moment

de ce rachat et au terme de l'article 7). L'exercice par la Société des pouvoirs qui lui sont conférés par ce paragraphe ne seront en aucun cas contestés ou invalidés au motif que les preuves de la propriété des actions est insuffisante ou que la véritable propriété des actions est différente de la propriété apparente au moment du rachat à condition que dans ce cas lesdits pouvoirs aient été exercés de bonne foi par la Société.

Lorsqu'elle y est autorisée, la Société peut appeler au rachat de tout ou partie des actions concernées par notification par lettre recommandée à l'adresse figurant sur le registre des actionnaires de la Société mentionnant (i) la date du rachat, (ii) le nombre et la catégorie d'actions visées par le rachat (iii) le prix de rachat et (iv) la méthode de paiement du prix de rachat.

En aucune circonstance, un actionnaire ne peut demander le rachat de ses actions.

Chapitre III. - Conseil d'Administration, Réviseur d'entreprises

Art. 9. Gestion. La Société est gérée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non (le "Conseil d'Administration").

Les membres du Conseil d'Administration seront nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre et ils resteront en fonction jusqu'à la nomination de leurs successeurs. Ils sont rééligibles et peuvent être révoqués avec ou sans motif par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés.

Une résolution relative à la liquidation de la Société doit être soumise aux actionnaires si un Conseil d'Administration de remplacement n'est pas approuvé dans les six (6) mois à compter de la date de la résolution relative à la révocation de tous les membres du Conseil d'Administration. Si les actionnaires approuvent une telle résolution selon les règles de quorum et de majorité prévues par les présents Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts, la Société sera liquidée.

En cas de vacance d'un poste au Conseil d'Administration, les membres restants ont le droit d'élire par cooptation un autre membre jusqu'à la prochaine assemblée générale, qui devra ratifier la cooptation ou élire un nouveau membre du Conseil d'Administration.

Les actionnaires ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par la Loi à l'assemblée générale ou au réviseur d'entreprises relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 11. Rémunération et Dépenses. Les membres du Conseil d'Administration seront remboursés des dépenses engagées par eux en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

De plus, aussi longtemps que AXA Investment Managers Private Equity Europe S.A. ("AXA Private Equity") agit en tant que conseiller de la Société, celle-ci aura droit à une indemnité ("l'Indemnité").

Durant la Période d'Investissement (telle que définie dans le "PPM"), l'Indemnité s'élèvera à 1,25% par an du montant total des engagements souscrits pour des actions de Catégorie A Série 1 et 1% par an de la valeur nette d'inventaire des actions de Catégorie A Série 2.

Après la Période d'Investissement, l'Indemnité s'élèvera à 1.25% du pro rata de la contribution des actions de Catégorie A Série 1 aux coûts d'acquisition (nets de toute dépense) des Investissements non cédés et 1% par an de la valeur nette d'inventaire des actions de Catégorie A Série 2, sous réserve que cette Indemnité ne peut être inférieure à deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-) par année sociale. La partie de l'Indemnité calculée sur les actions de Catégorie A Série 1 s'intitulera l'"Indemnité 1" et la partie de l'Indemnité calculée sur les actions de Catégorie A Série 2 s'intitulera l'"Indemnité 2".

AXA Private Equity se verra également allouer 20% des indemnités transactionnelles perçues par la Société au-delà du montant des dépenses pour transactions non-abouties supportées par la Société.

Art. 12. Responsabilité du Conseil d'Administration. Les membres du Conseil d'Administration n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leur fonction, ils prennent des engagements pour le compte de la Société. Chaque administrateur est uniquement responsable de l'accomplissement de ses devoirs.

Art. 13. Délégation de pouvoirs - Représentation de la Société. Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à une ou plusieurs personnes ou comités de son choix. La délégation de la gestion journalière de la Société à un membre du Conseil d'Administration entraîne pour le Conseil d'Administration l'obligation d'obtenir l'accord préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

Le Conseil d'Administration peut également conférer des pouvoirs ou des mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou comités de son choix.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux membres du Conseil d'Administration.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera également engagée par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui la gestion journalière de la Société aura été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par

la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui un pouvoir spécial de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 14. Conflit d'Intérêts - Indemnisation. Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, fondés de pouvoirs ou employés de la Société ont un intérêt personnel dans telle autre société ou entreprise, ou en sont associés, membres du conseil d'administration, fondés de pouvoirs ou employés. Toute personne liée, de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions au seul motif de ce lien avec cette autre société ou entreprise.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un membre du Conseil d'Administration aurait ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, il devra en aviser le Conseil d'Administration et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote au sujet de cette transaction. Cette transaction ainsi que l'intérêt personnel de l'administrateur devront être portés à la connaissance de l'assemblée générale des actionnaires suivante.

La Société indemniserà les membres du Conseil d'Administration, le Comité Consultatif, fondés de pouvoirs ou employés de la Société et, le cas échéant, leurs héritiers et ayants-droits, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'il auront à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes en tant que membre du Conseil d'Administration, fondé de pouvoirs ou employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancière et, en particulier toutes les entités objet d'Investissements, et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est retenue en dernière instance pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas seulement où la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou de mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des présents Statuts.

Art. 15. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration choisira parmi ses membres un président (le "Président"). Il pourra également nommer un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être membre du Conseil d'Administration et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration (le "Secrétaire").

Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil d'Administration doit être convoquée si deux de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence le Conseil d'Administration désignera un autre membre du Conseil d'Administration comme président pro tempore à la majorité des membres présents.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite de toute réunion du Conseil d'Administration devra être transmise vingt-quatre (24) heures au moins avant la date prévue pour la réunion, par tout moyen permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque membre du Conseil d'Administration, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Toute réunion du Conseil d'Administration se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil d'Administration choisira de temps à autres. Tout membre du Conseil d'Administration pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit comme son mandataire un autre membre du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des membres du Conseil d'Administration est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres du Conseil d'Administration présents ou représentés lors de la réunion. Le Président ne dispose pas de voix prépondérante.

Un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

En cas d'urgence, une décision écrite signée par tous les membres du Conseil d'Administration est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration.

Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil d'Administration seront signés par le président de la réunion. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, pouvant être produits à l'occasion de poursuites judiciaires ou autrement utilisés, seront signés par le Président et le Secrétaire (le cas échéant) ou par deux membres du Conseil d'Administration.

Art. 16. Comité Consultatif. Le Conseil d'Administration établira un comité consultatif composé de représentants des actionnaires (le "Comité Consultatif"), qui conseillera le Conseil d'Administration sur tout conflit d'intérêts et questions pouvant se poser de temps à autres.

Le Comité Consultatif se réunira à telles dates prévues par le Conseil d'Administration, mais en tous cas au moins une fois par an. Le Conseil d'Administration convoquera le Comité Consultatif en accord avec les présentes dispositions.

Le Comité Consultatif comprendra jusqu'à 12 membres, tous étant des représentants des actionnaires désignés par le Conseil d'Administration. Toute décision du Comité Consultatif sera prise à la majorité simple des présents et votants. En cas de vote partagé, le président du Comité Consultatif (s'il en a été désigné un) devra voter à nouveau au moyen d'une voix prépondérante supplémentaire.

Art. 17. Réviseur d'Entreprises. Les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses livres comptables et comptes sociaux, devront être contrôlés par un réviseur d'entreprises, actionnaire ou non et qui exercera les fonctions prévues par la loi Sicar.

Le réviseur d'entreprises sera nommé par l'assemblée générale des actionnaires pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et il restera en fonction jusqu'à la nomination de son successeur. Le réviseur d'entreprises est rééligible et il peut être révoqué, à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires.

Chapitre IV. - Assemblée générale des actionnaires

Art. 18. Pouvoirs de l'Assemblée des Actionnaires. Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires a tous les pouvoirs qui lui sont réservés par les présents Statuts et par la Loi.

Art. 19. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel qu'indiqué dans les convocations le vingt-quatrième jour du mois d'avril à 10.30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, un samedi ou un dimanche, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable bancaire luxembourgeois suivant.

Art. 20. Autres assemblées générales. Le Conseil d'Administration ou le(s) réviseur d'entreprise(s) peut(vent) convoquer des assemblées générales (en plus de l'assemblée générale annuelle). De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième du capital social le demandent.

Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que des circonstances de force majeure, telles que souverainement appréciées par le Conseil d'Administration, le requièrent.

Art. 21. Convocation des assemblées générales. Les actionnaires se réunissent après envoi (y compris, si nécessaire, publication) d'une notice de convocation de l'assemblée générale conformément aux conditions fixées par les présents Statuts ou par la Loi. La convocation envoyée aux actionnaires indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des actionnaires considérée. L'ordre du jour d'une assemblée générale extraordinaire doit également indiquer toutes les modifications des Statuts proposées et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 22. Présence - Représentation. Tous les actionnaires ont le droit de participer et de prendre la parole aux assemblées générales.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, pouvant être transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, une autre personne, actionnaire ou non, en qualité de mandataire. Le Conseil d'Administration peut arrêter la forme des procurations et peut exiger que les procurations soient déposées au lieu par lui indiqué au moins cinq jours avant la date fixée pour l'assemblée. Tout actionnaire, personne morale, peut donner procuration par l'intermédiaire d'une personne dûment habilitée ou peut autoriser toute personne qu'elle estime apte à agir comme son représentant à une assemblée générale des actionnaires, à condition de fournir toute preuve de pouvoirs de représentation que le Conseil d'Administration pourrait exiger. Le Conseil d'Administration peut déterminer toute autre condition qui devra être remplie en vue de la participation aux assemblées générales des actionnaires.

Chaque action est indivisible à l'égard de la Société. Les copropriétaires, les usufruitiers et les nu-propriétaires d'actions, les créanciers gagistes et donneurs de gage sur actions doivent désigner une seule personne pour les représenter à toute assemblée générale des actionnaires.

Art. 23. Procédure. Chaque assemblée générale des actionnaires est présidée par le Président ou par une personne désignée par le Conseil d'Administration.

Le président de l'assemblée générale des actionnaires désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des actionnaires élit un scrutateur parmi les actionnaires présents ou représentés.

Le président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 24. Prorogation. Le Conseil d'Administration peut proroger séance tenante toute assemblée générale à quatre semaines. Il doit faire ainsi sur la demande d'actionnaires représentant au moins un cinquième du capital émis.

Cette prorogation annule de plein droit toute décision déjà prise.

L'assemblée générale prorogée a le même ordre du jour que la première assemblée. Les actions et les procurations déposées régulièrement en vue de la première assemblée restent valablement déposées pour la deuxième assemblée.

Art. 25. Vote. Une liste de présences indiquant le nom des actionnaires et le nombre des actions pour lequel ils votent est signée par chacun d'entre eux ou par leur mandataire avant l'ouverture des débats de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires peut délibérer et voter uniquement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Chaque action donne droit à une voix, dans les limites fixées par la Loi.

Le vote se fait à la main levée ou par un appel nominal, sauf si l'assemblée générale des actionnaires décide d'adopter une autre procédure de vote.

Lors de toute assemblée générale des actionnaires autre qu'une assemblée générale extraordinaire convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux exigences de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées à la majorité simple des votes émis, sans considération du nombre d'actions représentées.

Lors de toute assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée en conformité avec les Statuts ou la Loi en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la moitié de toutes les actions émises et en circulation. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième assemblée pourra être convoquée à laquelle aucun quorum ne sera requis. Pour que les résolutions proposées soient adoptées et sauf disposition contraire de la Loi, une majorité des deux tiers des votes exprimés est requise à ces assemblées générales.

Art. 26. Procès-verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires sont signés par le président de l'assemblée, le secrétaire de l'assemblée et le scrutateur de l'assemblée et peuvent être signés par tout actionnaire ou mandataire d'actionnaire qui en fait la demande.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs doivent être signés par le Président.

Chapitre V. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 27. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier de chaque année et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 28. Approbation des comptes annuels. Le Conseil d'Administration prépare les comptes annuels, pour approbation par les actionnaires, conformément aux dispositions de la Loi et de la pratique comptable luxembourgeoise. Les comptes annuels sont présentés à l'assemblée générale des actionnaires, qui délibère, et, le cas échéant, les approuve.

Le Conseil d'Administration prépare également le rapport annuel tel que prévu par la Loi Sicar.

Art. 29. Répartition des bénéfices. L'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider d'allouer la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer ensemble avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux actionnaires.

Après paiement de l'Indemnité, les distributions au titre des actions seront faites selon l'ordre de priorité suivant:

(i) premièrement, 100% des distributions s'effectueront au profit des actionnaires de Catégorie A (Série 1 et Série 2) jusqu'à ce qu'une distribution ait été effectuée au titre de chaque action de Catégorie A correspondant au montant du capital social et de la prime d'émission payée à la Société lors de l'émission de ladite action de Catégorie A;

(ii) deuxièmement, 100% des distributions s'effectueront au profit des actionnaires de Catégorie B et des actionnaires de Catégorie C jusqu'à ce qu'une distribution ait été effectuée au titre de chaque action de Catégorie B et au titre de chaque action de Catégorie C correspondant au montant du capital social et de la prime d'émission payée à la Société lors de l'émission respective de l'action de Catégorie B et de Catégorie C;

(iii) troisièmement, 100% des distributions s'effectueront au profit des actionnaires de Catégorie A jusqu'à ce que le capital social et la prime d'émission payés à la Société au moment et depuis l'émission des actions de Catégorie A aient produit un retour sur investissement de 6% cumulatif et calculé sur base annuelle à compter de la date du paiement de la souscription pour les actions concernées;

(iv) quatrièmement, 100% des distributions s'effectueront au profit des actionnaires de Catégorie B et des actionnaires de Catégorie C jusqu'à ce que les actions de catégorie B et C reçoivent au total et pris ensemble 15% des montants totaux distribués conformément aux points (iii) et (iv), (le "Montant V") le Montant V étant alors distribué comme suit: 67% aux actions de Catégorie B (chaque action de Catégorie B participant au pro rata) et 33% aux actions de Catégorie C (chaque action de Catégorie C participant au pro rata); et

(v) cinquièmement, sur tout surplus, 85% aux actionnaires de Catégorie A et 15% aux actionnaires de Catégorie B et C au total et pris ensemble (le "Montant VI"), le Montant VI étant alors distribué comme suit: 67% aux actions de Catégorie B (chaque action de Catégorie B participant au pro rata) et 33% aux actions de Catégorie C (chaque action de Catégorie C participant au pro rata),

à condition que:

(i) sauf disposition contraire, chaque action d'une catégorie et d'une Série donnée participe au pro rata aux distributions allouées à une telle catégorie et série d'actions dans son ensemble, et

(ii) pour toute répartition à quelque stade que ce soit dans le mécanisme de distribution entre les actionnaires de Catégorie A, la répartition se fera de sorte qu'au total, l'Indemnité 1 soit exclusivement supportée par les détenteurs d'actions de Catégorie A Série 1 et l'Indemnité 2 soit exclusivement supportée par les détenteurs d'actions de Catégorie A Série 2, et

(iii) la transition d'un stade du mécanisme de distribution à un autre sera pris en compte séparément pour chaque Série d'actions de Catégorie A.

Tous montants devant être distribués au titre des actions de Catégorie B et de Catégorie C conformément aux paragraphes (iv) et (v) du mécanisme de distribution seront alloués par la Société à un compte de réserve (le "Compte de Réserve"). Ces montants ne seront libérés que conformément aux principes énoncés ci-après.

Les distributions au titre des Actions de Catégorie A Série 1 et de Catégorie A Série 2 seront effectuées conformément aux règles du mécanisme de distribution jusqu'à la date à laquelle chaque détenteur d'Actions de Catégorie A Série 1 et d'Actions de Catégorie A Série 2 s'est vu allouer un montant correspondant au montant de souscription appelé et effectivement libéré de temps à autre par ce détenteur, augmenté d'un retour sur investissement cumulatif de 6% et calculé annuellement sur le montant appelé et libéré (la "Date de Repaiement").

A la Date de Repaiement, tous les montants réalisés à distribuer au titre des actions de Catégorie B et de Catégorie C seront garantis par un montant équivalent en numéraire effectivement placé jusqu'à la Date de Référence sur le Compte de Réserve de la Société.

Les actions de Catégorie B et de Catégorie C peuvent, jusqu'à la Date de Référence, uniquement recevoir des distributions à partir du Compte de Réserve jusqu'à un montant considéré par la Société comme nécessaire pour permettre le règlement de tout impôt mis à la charge d'un/des détenteur(s) d'actions de Catégorie B et de Catégorie C ou contre son/leur actionnaire ou son/leur associé (ou tout bénéficiaire ou tout fiduciaire) par toute autorité fiscale au titre de toute allocation au Compte de Réserve.

A partir de la Date de Référence, les détenteurs d'actions de Catégorie B et de Catégorie C auront droit à recevoir des distributions effectives à partir du Compte de Réserve (en tenant compte de tous les montants déjà distribués).

Aux fins de ce qui précède, la Date de Référence sera la date la plus proche entre:

(a) la date à laquelle les actions de Catégorie A Série 1 et les actions de Catégorie A Série 2 auraient du recevoir 100% en proportion de leur engagement libéré, plus l'engagement non libéré, plus 100% du retour préférentiel, et

(b) la fin de la Société, à condition que la Date de Référence ne soit jamais intervenue avant la Date de Repaiement.

Nonobstant ce qui précède, si, lors de la liquidation de la Société, les actionnaires de Catégorie A n'ont pas reçu le montant total des distributions qui leurs sont dus sous le mécanisme de distribution visé ci-dessus, à la suite d'allocations excessives au Compte de Réserve (distribués ou non), alors les allocations au Compte de Réserve seront diminués (ou, en cas de distribution, remboursées par les actionnaires de Catégorie B et/ou les actionnaires de Catégorie C concernées à concurrence des montants reçus par ceux-ci, mais diminués de tout impôt payé sur ce montant) en vue de permettre aux actionnaires de Catégorie A de recevoir les distributions leurs revenant sur leurs actions de Catégorie A.

Toutes les distributions seront des distributions en numéraire uniquement.

Le Conseil d'Administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux actionnaires de toute catégorie dans les conditions fixées par la Loi Sicar et conformément aux dispositions qui précèdent. Le Conseil d'Administration déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Aucune distribution ne devra entraîner une baisse du capital social émis par la Société, augmenté de toute prime d'émission, sous le seuil d'un million d'euros (EUR 1.000.000,-).

Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 30. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute avant le terme prévu à l'article 4 des présents Statuts par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des Statuts.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins du Conseil d'Administration ou par toute autre personne (physique ou morale), nommée par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera ses pouvoirs et émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, le boni de liquidation sera réparti entre tous les actionnaires conformément aux règles de distribution de dividendes et de manière à atteindre le même résultat financier que celui prévu par les règles de distribution prescrites par l'article 29.

Les distributions en nature des actifs peuvent être effectuées par le liquidateur, moyennant accord des actionnaires. Le liquidateur sera toutefois tenu de mettre en oeuvre tous les efforts raisonnables pour disposer de tous les actifs restants de la Société.

Que ce soit au cours de sa liquidation ou ultérieurement, la Société peut à tout moment être appelée à (i) satisfaire l'obligation de la Société à restituer les distributions que la Société a reçues sur un Investissement à l'entité objet de l'Investissement ou (ii) satisfaire toute obligation de la Société d'effectuer le paiement d'une indemnité (le "Montant de Restitution 1"). Si la Société est incapable de financer tout ou partie du Montant de Restitution 1 à partir d'Engagements non versés ou à partir d'autres actifs liquides détenues par la Société, sous réserve de l'accomplissement de certaines conditions, chaque actionnaire peut se voir demander au cours d'une période maximum de trois ans à compter de la fin de la Société, de restituer à la Société sur une base pro rata les distributions de produits nets qui ont été versées à ces personnes en cours de vie de la Société (la (les) "Contributions de Restitution 1"). Le montant des Contributions de Restitution 1 qui sera restitué par chaque actionnaire est plafonné, sous réserve de la loi applicable, à tout moment à 15 % du montant des Engagements de cet actionnaire.

La Société peut également de temps à autres être appelée à compenser toutes pertes réalisés sous des contrats de couverture conclus par la Société (le "Montant de Restitution 2"). Si la Société est incapable de financer tout ou partie du Montant de Restitution 2 à partir d'Engagements non versés, chaque actionnaire de Catégorie A peut, à tout moment lors d'une période se terminant avec la fin de la Société, être requis de restituer à la Société sur une base pro rata les distributions de produits nets qui ont été versés à cet actionnaire de Catégorie A en cours de vie de la Société, (la (les) "Contributions de Restitution 2") sous réserve que les distributions à restituer serviront uniquement à compenser des pertes réalisées sous des contrats de couverture et ne pourront excéder la somme des bénéfices réalisés sur tous contrats similaires et précédemment distribués aux actionnaires de Catégorie A (le Montant de Restitution 1 et le Montant de Restitution 2 sont ci-après désignés le "Montant de Restitution", la (les) Contributions de Restitution 1 et la (les) Contributions de Restitutions 2 sont ci-après collectivement désignées "la (les) Contributions de Restitutions").

Sauf le cas de Contributions de Restitutions, en aucune circonstance un actionnaire se verra requis à un moment donné de faire un apport à la Société excédant le montant de ses Engagements non libérés à ce moment là.

Chapitre VII. - Loi applicable

Art. 31. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régis par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi, en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et la Loi Sicar."

Deuxième résolution

L'assemblée générale a DÉCIDÉ de déléguer tous pouvoirs aux administrateurs de la Société, agissant individuellement, avec pouvoir de substitution, pour prendre toute mesure afin de mettre en oeuvre les résolutions qui précèdent.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, le président a clôturé la séance à 11.00 heures.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société suite au présent acte sont estimés à mille cent euros.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire soussigné par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé, avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: L. SCHUMMER, C. BLESS, P.A. LECHANTRE, P. SERRES.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 25 juin 2009. Relation: EAC/2009/7329. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 30 juin 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009080911/239/1364.

(090097889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2009.

Sabadell BS Funds SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 65.496.

Le Rapport annuel révisé au 31 décembre 2008, a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour le Conseil d'Administration
BANQUE DE LUXEMBOURG
Société Anonyme
Investment Fund Services
22-24, boulevard Royal
L-2449 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2009077407/17.

(090091681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.

Delta Lloyd L, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 24.964.

Le Rapport annuel révisé au 31 décembre 2008, a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour le Conseil d'Administration
BANQUE DE LUXEMBOURG
Société Anonyme
Marie-Cécile MAHY-DUBOURG
Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2009077404/15.

(090091685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.

Amirato S.A., Luxembourg, succursale, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-8521 Beckerich, 27, Huewelerstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 146.680.

OUVERTURE DE SUCCURSALE

Dénomination de la succursale:

AMIRATO S.A., Luxembourg, succursale

Activités de la succursale:

Gestion et activité de conseil en relation avec des projets de constructions

Représentant légal de la succursale (dans tous les cas):

Madame Martine FORGET, ingénieur industriel, née le 10/09/1956 à Saint-Mard (B), demeurant à B-1380 Lasne, Clos de la Fontaine, 15

Société-mère

AMIRATO S.A.

Enregistré SOUS le numéro 0811.721.338 au Registre de Commerce de Belgique

Ayant son siège social à B-1000 Bruxelles, 242, avenue Franklin Roosevelt

Représentant légal de la société-mère:

Madame Martine FORGET, ingénieur industriel, née le 10/09/1956 à Saint-Mard (B), demeurant à Lasne, Clos de la Fontaine 15, pour le compte de la société privée à responsabilité limitée M. Forget Management, ayant son siège à social à Lasne, Clos de la Fontaine 15, inscrite au registre de personnes morales sous le numéro 0809.697.996

Luxembourg, le 8 juin 2009.

AMIRATO S.A.
Signature

Référence de publication: 2009078386/26.

(090092742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2009.

Lombard International Assurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 2, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 37.604.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 55493 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009078388/211/12.

(090093157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2009.

Freighter Leasing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 2, rue Edmond Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 121.986.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 19 juin 2009

1. Mme Christiane LAIBACH a démissionné de son mandat d'administrateur de catégorie D.

2. Monsieur Michael NOSBÜSCH né le 28 novembre 1962 à Landau (Allemagne) demeurant professionnellement à D-60325 Frankfurt / Main, Palmengartenstrasse 5-9 (Allemagne) a été coopté comme administrateur de catégorie D et sa nomination jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012 a été ratifiée.

Luxembourg, le 24.06.2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *Freighter Leasing S.A.*

United International Management S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009078387/17.

(090093097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2009.

T. Rowe Price Funds Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 82.218.

In the year two thousand and nine, on the second day of June,

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of T. ROWE PRICE FUNDS SICAV, having its registered office at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"), incorporated on June 5, 2001, the articles of incorporation of which (the "Articles of Incorporation") were published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C"), on July 4, 2001 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under n° B 82.218. The Articles of Incorporation were amended for the last time by deed of the undersigned notary, then residing in Mersch on November 29, 2005, published in the Mémorial C n° 223, on January 31, 2006.

The meeting was declared open at 2.00 p.m. and was presided over by Mrs Georgette Fyfe-Meis, employee, professionally residing in Senningerberg who appointed, Mr Xavier Rouvière, employee, professionally residing in Senningerberg as secretary of the meeting.

The meeting elected as scrutineer, Mr Grigor Bobina, employee, professionally residing in Senningerberg.

The Chairman declared and requested the notary to state that:

I. This meeting has been convened by notices containing the agenda sent to each of the shareholders registered in the shareholders' register on 30 April 2009 and published in the Memorial, in the Tageblatt and in the Luxemburger Wort on 29 April 2009 and on 15 May 2009.

II.- The agenda of the extraordinary general meeting is the following:

Agenda:

1. Amendment of Article 21 of the Articles of Incorporation to provide that the redemption limit of 10% is calculated in relation to the total net asset value of shares of any fund on a valuation day rather than in relation to the number of shares.

2. Amendment of Article 23, section 5 (iv), of the Articles of Incorporation relating to the swing pricing in order to provide that where the Board is of the view that the level of subscriptions, conversions or redemptions in a particular Fund will require significant purchases of assets, or sales of assets in order to provide the required liquidity, the Board may decide, in the best interests of Shareholders, to adjust the Net Asset Value of such Fund to account for the estimated dealing spreads, costs and charges incurred in purchasing or liquidating investments and thus more closely reflect the actual prices of the underlying transactions.

3. Any other business.

4 That items 1 and 2 become effective on 1 June 2009 or at such other date as may be determined by the shareholders.

III.- The shareholders represented and the numbers of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the proxies of the shareholders represented and by the members of the bureau. The said list and proxies initialled "ne varietur" by the members of the bureau will be annexed to this document, to be registered with this deed.

IV.- It results from the said attendance list that out of 307,679,792 outstanding shares of the Company 29,385,733 shares are represented at the meeting which is therefore regularly constituted and may validly deliberate on all matters on the agenda, of which the shareholders have been informed before this meeting.

The Chairman informs the meeting that a first extraordinary general meeting has been convened with the same agenda as the agenda of the present meeting indicated hereabove, for the 24th April 2009 and that the quorum requirements for voting the items of the agenda had not been attained.

In accordance with article 67-1 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, the present meeting may thus deliberate validly no matter how many shares are present or represented.

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously took the following resolutions

First resolution

The shareholders of the Company RESOLVED to amend the second and the third paragraphs of Article 21 of the Articles of Incorporation so as to read as follows:

Any Shareholder may request the redemption of all or part of his Shares by the Company provided that

(i) the Company may if compliance with such request would result in a holding of Shares in the Company of an aggregate amount or number of Shares as the Board may determine from time to time and disclosed in the prospectus, redeem all the remaining Shares held by such Shareholder; and

(ii) the Company shall not be bound to redeem on any Dealing Day or in any period of seven consecutive Dealing Days more than 10% of the total Net Asset Value of Shares of any Fund in issue on such valuation day.

If on any Dealing Day, or in any period of seven consecutive Dealing Days, the Company receives requests for redemptions of a greater value of Shares, it may declare that such redemptions are deferred until a Dealing Day not more than seven Dealing Days following such time. Any redemption requests in respect of the relevant Dealing Day so reduced will be effected in priority to subsequent redemption requests received on the succeeding Dealing days, subject always to the 10% limit. The limitation will be applied pro rata to all Shareholders who have requested redemptions to be effected on or as at such Dealing Day so that the proportion redeemed of each holding so requested is the same for all such Shareholders.

Second resolution

The shareholders of the Company RESOLVED to amend the section 5 (iv) of Article 23 of the Articles of Incorporation so as to read as follows:

(iv) where the Board is of the view that the level of subscriptions, conversions or redemptions in a particular Fund will require significant purchases of assets, or sales of assets in order to provide the required liquidity, the Board may decide, in the best interests of Shareholders, to adjust the Net Asset Value of such Fund to account for the estimated dealing spreads, costs and charges incurred in purchasing or liquidating investments and thus more closely reflect the actual prices of the underlying transactions. The adjustment shall not exceed such percentage of the Net Asset Value of the relevant Fund as is set out in the prospectus on the relevant Valuation Day.

Third resolution

The shareholders of the Company RESOLVED that resolutions one and two shall become effective on 2 June 2009.

There being no further item on the agenda the Chairman closed the meeting at 2.30 p.m..

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergency between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the appearing persons signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille neuf, le deux juin.

Par-devant nous Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de T. ROWE PRICE FUNDS SICAV, ayant son siège social au 6, route de Trèves, L-2633 Sennigerberg, Grand-Duché de Luxembourg (la "Société"), constituée en date du 5 juin 2001, dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") en date du 4 juillet 2001 et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-82.218. Les Statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 29 novembre 2005, publiés au Mémorial C numéro 223 en date du 31 janvier 2006.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Madame Georgette Fyfe-Meis, employée privée, de résidence professionnelle à Senningerberg qui a désigné comme secrétaire Monsieur Xavier Rouvière, employé privé, de résidence professionnelle à Senningerberg.

L'assemblée a élu comme scrutateur Monsieur Grigor Bobina, employé privé, de résidence professionnelle à Senningerberg.

Ensuite, le président déclare et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- Cette assemblée a été convoquée au moyen d'avis contenant l'ordre du jour envoyé à chaque actionnaire figurant dans le registre des actionnaires le 30 avril 2009 et publiés au Mémorial, dans le Tageblatt et dans le Luxemburger Wort le 29 avril 2009 et le 15 mai 2009.

II.- L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 21 des Statuts pour prévoir que la limite de rachat de 10% est calculée par rapport à la valeur nette d'inventaire totale des actions d'un portefeuille lors d'un jour d'évaluation plutôt que par rapport au nombre d'actions.

2. Modification de l'article 23, section 5 (iv) des Statuts concernant le "swing pricing" afin de prévoir que lorsque le Conseil est d'avis que le niveau des souscriptions, conversions ou rachats dans un Portefeuille déterminé requerra des achats ou des ventes considérables d'avoirs en vue de disposer de liquidités suffisantes, le Conseil peut décider, dans le meilleur intérêt des Actionnaires, d'ajuster la Valeur Nette d'Inventaire d'un tel Portefeuille pour rendre compte des écarts (dealing spreads), coûts et charges estimés relatifs aux achats ou réalisations des investissements et ainsi refléter plus précisément les prix réels des transactions sous-jacentes.

3. Tout autres sujets.

4. Que les points 1 et 2 entreront en vigueur le 1^{er} juin 2009 ou à telle autre date telle que déterminée par les actionnaires.

III.- Les actionnaires représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires des actionnaires représentés et par les membres du bureau. Cette liste de présence et les procurations, paraphées "ne varietur" par les membres du bureau seront annexées à l'original de ce procès-verbal pour être enregistrées avec lui.

IV.- Il résulte de ladite liste de présence que sur 307.679.792 actions en circulation 29.385.733 actions sont représentées à l'assemblée qui est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été informés avant la présente assemblée.

Le Président informe l'Assemblée Générale qu'une première assemblée générale extraordinaire et ayant le même ordre du jour que la présente assemblée, s'est tenue en date du 24 avril 2009 et que les conditions de quorum pour voter les points à l'ordre du jour n'étaient pas remplies.

La présente Assemblée peut donc valablement délibérer quelle que soit la portion du capital représentée conformément à l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915.

L'assemblée ayant entendu l'ordre du jour, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Les actionnaires de la Société DECIDENT de modifier les paragraphes 2 et 3 de l'article 21 des Statuts comme suit:

Tout Actionnaire est en droit de demander le rachat de tout ou partie de ses Actions par la Société, sauf que

(i) la Société peut procéder au rachat de toutes les Actions restantes détenues par un Actionnaire, si l'exécution d'un ordre de rachat résultait dans une détention d'Actions dans la Société d'un montant total ou nombre d'Actions tel que déterminé de temps à autre par le Conseil et mentionné dans le prospectus; et

(ii) la Société n'est pas obligée de racheter lors d'un Jour de Transaction quelconque ou pendant sept jours de Transaction consécutifs plus de 10 % de la Valeur Nette d'Inventaire totale des Actions émises dans un Portefeuille lors de ce jour d'évaluation.

Si lors d'un Jour de Transaction ou pendant une période de sept jours de Transaction consécutifs, le Portefeuille reçoit des demandes de rachat d'Actions pour une valeur supérieure, il peut décider que les rachats seront reportés à un Jour

de Transaction qui ne peut être postérieur à plus de sept Jours de Transaction suivant cette décision. Toutes demandes de rachat relatives au Jour de Transaction concerné seront considérées prioritairement par rapport à des demandes reçues ultérieurement lors de jours de Transaction subséquents. De telles demandes resteront soumises à la limite de 10%. La limitation sera appliquée au prorata de tous les Actionnaires qui auront demandé que des rachats soient effectués lors d'un tel Jour de Transaction ou jusqu'à un tel Jour de Transaction, de façon à ce que la proportion rachetée de chaque participation soit la même pour tous ces Actionnaires.

Deuxième résolution

Les actionnaires de la Société DECIDENT de modifier la section 5 (iv) de l'article 23 des Statuts comme suit:

Lorsque le Conseil est d'avis que le niveau des souscriptions, conversions ou rachats dans un Portefeuille déterminé requerra des achats ou des ventes considérables d'avoirs en vue de disposer de liquidités suffisantes, le Conseil peut décider, dans le meilleur intérêt des Actionnaires, d'ajuster la Valeur Nette d'Inventaire d'un tel Portefeuille pour rendre compte des écarts (dealing spreads), couts et charges estimés relatifs aux achats ou réalisations des investissements et ainsi refléter plus précisément les prix réels des transactions sous-jacentes. Les ajustements n'excéderont pas le pourcentage de la Valeur Nette Inventaire du Portefeuille déterminé indiqué dans le prospectus lors du Jour d'Évaluation concerné.

Troisième résolution

Les actionnaires de la Société DECIDENT que les résolutions une et deux entreront en vigueur le 2 juin 2009.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le président a clôturé l'assemblée à 14.30 heures.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que, à la demande des personnes comparantes mentionnées ci-dessus, le présent acte a été dressé en anglais, suivi d'une traduction en français et qu'en cas de divergence entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants connus du notaire de leurs noms, prénoms, état et résidence, les susnommés ont signé avec le notaire, le présent acte en original.

Signé: G. FYFE-MEIS, X. ROUVIERE, G. BOBINA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 juin 2009. Relation: LAC/2009/22943. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009079468/242/169.

(090094529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2009.

Iceberg Maze S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 23, boulevard Charles Marx.

R.C.S. Luxembourg B 111.917.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour Iceberg Maze S.à r.l.

M. Stéphane Hépineuze

Gérant

Référence de publication: 2009079197/13.

(090093433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

Westside, Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 128.664.

L'an deux mille neuf, le neuf juin.

Par-devant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "WESTSIDE", avec siège social à Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur, constituée par acte notarié en date du 5 juin 2007, publié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1549 du 25 juillet 2007 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné, en-date du 14 novembre 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2949 du 11 décembre 2008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Benoît TASSIGNY, juriste, demeurant à Nothomb, qui désigne comme secrétaire Madame Maggy STRAUSS, employée privée, demeurant à Olm.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Frédéric COLLOT, comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital à concurrence de TROIS MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE-NEUF MILLE EUROS (3.969.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) à QUATRE MILLIONS d'EUROS (4.000.000,- EUR) par l'émission de TRENTE-NEUF MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-DIX (39.690) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2. Souscription de TRENTE-NEUF MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-DIX (39.690) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale et libération entière des 39.690 actions nouvelles par la conversion en capital d'une créance détenue par Immobil S.A., société de droit belge, ayant son siège social au 58, rue de la Régence à B-1000 Bruxelles, enregistrée auprès du Registre des Personnes Morales de Bruxelles sous le numéro 0405 966 675 envers la société d'un montant de TROIS MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE-NEUF MILLE EUROS (3.969.000,- EUR).

3. Changement conséquent de l'alinéa 1^{er} de l'article 5 des statuts.

4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital à concurrence de TROIS MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE-NEUF MILLE EUROS (3.969.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) à QUATRE MILLIONS d'EUROS (4.000.000,- EUR) par l'émission de TRENTE-NEUF MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-DIX (39.690) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription - Libération

Est alors intervenue aux présentes:

- la société Immobil S.A., société de droit belge, ayant son siège social au 58, rue de la Régence à B-1000 Bruxelles, enregistrée auprès du Registre des Personnes Morales de Bruxelles sous le numéro 0405 966 675,

ici représentée par Monsieur Frédéric COLLOT, prénommé,

aux termes d'une procuration sous seing privé délivrée le 2 juin 2009

laquelle déclare souscrire TRENTE-NEUF MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-DIX (39.690) actions nouvelles et les libérer entièrement par la conversion en capital d'une créance certaine, liquide et exigible détenue par elle-même à l'encontre de la société, d'un montant de TROIS MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE-NEUF MILLE EUROS (3.969.000,- EUR).

La prédite procuration restera, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

L'existence de ladite créance a été justifiée au notaire instrumentant dans un rapport établi par Audit & Compliance Sàrl, ayant son siège social à Strassen, 65, rue des Romains, en date du 28 mai 2009, qui conclut comme suit:

"Conclusion:

Sans remettre en cause notre conclusion, nous attirons votre attention sur le fait que:

- l'actif net de la Société tel qu'il ressort du bilan intermédiaire au 31 mars 2009 est négatif;
- nous avons porté ces observations à l'attention de l'apporteur et celui-ci nous a confirmé par écrit qu'il en mesure pleinement et en accepte toutes les conséquences;
- l'apporteur nous a en particulier confirmé par écrit qu'il accepte entre autres conséquences de ce qui précède celle de se voir recevoir des actions représentatives du capital d'une société dont l'actif net est négatif.

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'Apport ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur des actions de WESTSIDE S.A. à émettre en contrepartie.

Ce rapport est émis uniquement dans le cadre de l'augmentation de capital de la Société, conformément au mandat qui nous été donné et aux articles 31-1 et 26-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, et ne peut être utilisé à d'autres fins sans notre accord préalable."

Ledit rapport restera, après avoir été signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, annexé aux présentes pour être formalisé avec elles.

Deuxième résolution

Par conséquent, l'assemblée générale décide de modifier l'alinéa. 1^{er} de l'article 5 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. (premier alinéa).** Le capital souscrit est fixé à quatre millions d'euros (4.000.000,-) EUR représenté par quarante mille (40.000) actions sans désignation de valeur nominale."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ TROIS MILLE DEUX CENTS EUROS (3.200,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. TASSIGNY, M. STRAUSS, F. COLLOT, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 juin 2009. Relation: LAC/2009/23141. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009079467/220/95.

(090094585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2009.

Ironmax S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 117.889.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Séverine MICHEL

Manager

Référence de publication: 2009078076/11.

(090092810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2009.

Mallett S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 69.699.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Séverine MICHEL

Liquidator

Référence de publication: 2009078075/11.

(090092815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2009.

Reden S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 109.343.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Séverine MICHEL

Manager

Référence de publication: 2009078073/11.

(090092820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2009.

Neptun Lux Holding Three S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 108.520.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Séverine MICHEL

Manager

Référence de publication: 2009078071/11.

(090092821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2009.

The Swatch Group Re (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5835 Alzingen, 10, rue Hondsbreck.

R.C.S. Luxembourg B 108.652.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009078045/10.

(090093263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2009.

Sportinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 75.594.

Les comptes annuels au 31 octobre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009078120/10.

(090092887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2009.

Sportinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 75.594.

Les comptes annuels au 31 octobre 2006 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009078121/10.

(090092883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2009.

Sportinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 75.594.

Les comptes annuels au 31 octobre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 juin 2009. Signature.

Référence de publication: 2009078119/10.

(090092889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2009.

Mytho S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 72.536.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 juin 2009. Signature.

Référence de publication: 2009078122/10.

(090092880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2009.

Hannover Finance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 80.692.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

hannover re

Hannover Finance (Luxembourg) S.A.

43, bld du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

M. Dietmar Stenzel

Administrateur Délégué

Référence de publication: 2009078964/14.

(090093792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

Helio Charleroi Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.
R.C.S. Luxembourg B 85.107.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GESECALUX S.A.

Signature

Référence de publication: 2009078974/11.

(090093667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

Hole-In-One, Société Anonyme.

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.
R.C.S. Luxembourg B 86.328.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HOLE IN ONE S.A.

Signature

Référence de publication: 2009078975/11.

(090093671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

FILUX, Compagnie Financière Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.
R.C.S. Luxembourg B 16.119.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour COMPAGNIE FINANCIERE LUXEMBOURG - FILUX S.A.

Signature

Référence de publication: 2009078972/11.

(090093660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

Swilux, Société Anonyme.

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.
R.C.S. Luxembourg B 32.570.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SWILUX S.A.

Signature

Référence de publication: 2009078971/11.

(090093656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

Luxma Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 74.073.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009078948/10.

(090093946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

Transcor Astra Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.
R.C.S. Luxembourg B 135.540.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TRANSCOR ASTRA LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2009078978/11.

(090093627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

Erbe Finance, Société Anonyme.

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.
R.C.S. Luxembourg B 42.613.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ERBE FINANCE S.A.

Signature

Référence de publication: 2009078976/11.

(090093674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

Gesecalux S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.
R.C.S. Luxembourg B 55.157.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GESECALUX S.A.

Signature

Référence de publication: 2009078970/11.

(090093653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

Orilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.
R.C.S. Luxembourg B 51.220.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ORILUX S.A.

Signature

Référence de publication: 2009078973/11.

(090093665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

Luxma Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 74.073.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009078950/10.

(090093951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

Le Premier Investment II S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 104.475.

RECTIFICATIF

Dépôt rectificatif à celui déposé le 10/10/2008 sous n° L080150408.04

Les comptes annuels corrigés au 30 novembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009078982/13.

(090093575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

Endurance HC Alpha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités Capellen.
R.C.S. Luxembourg B 133.231.

Les comptes annuels au 30 septembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2009078985/12.

(090093546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

Ballard Holding S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 34.997.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009078988/10.

(090093484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

Adimco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 53.830.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009078989/10.

(090093487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

Quartus Capital I Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 112.058.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 juin 2009

1. La liquidation de la société QUARTUS CAPITAL I Luxembourg S.à r.l. est clôturée.
2. Les livres et documents sociaux sont déposés à l'adresse, 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, et y seront pendant cinq ans au moins.

Quartus Capital I Luxembourg S.à r.l. (en liquidation)

Merlis S.à r.l.

Représentée par Catherine Koch et Laetitia Antoine

Liquidateur

Référence de publication: 2009077632/17.

(090092131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.

Europarc Dreilinden A2 S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 120.723.

Nous avons l'honneur de vous informer par la présente que la société Equinor Luxembourg Sàrl (B 143441) établit à l'adresse rue des Dahlias 2, L-1411 Luxembourg, dénonce avec effet à la domiciliation du siège de la société Europarc Dreilinden A2 S.A. (B 120723) jusqu'à ce jour établie à notre bureau, soit au rue des Dahlias 2, L-1411 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 19 mai 2009.

Equinor Luxembourg Sàrl

Signature

Référence de publication: 2009077633/12.

(090091801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.

Europarc Dreilinden A3 S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 120.724.

Nous avons l'honneur de vous informer par la présente que la société Equinor Luxembourg Sàrl (B 143441) établit à l'adresse rue des Dahlias 2, L-1411 Luxembourg, dénonce avec effet à la domiciliation du siège de la société Europarc Dreilinden A3 S.A. (B 120724) jusqu'à ce jour établie à notre bureau, soit au rue des Dahlias 2, L-1411 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 19 mai 2009.

Equinor Luxembourg Sàrl

Signature

Référence de publication: 2009077634/12.

(090091808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.

Europarc Dreilinden F1 S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 120.725.

Nous avons l'honneur de vous informer par la présente que la société Equinor Luxembourg Sàrl (B 143441) établit à l'adresse rue des Dahlias 2, L-1411 Luxembourg, dénonce avec effet immédiat à la domiciliation du siège de la société Europarc Dreilinden F1 S.A. (B 120725) jusqu'à ce jour établie à notre bureau, soit au rue des Dahlias 2, L-1411 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 19 mai 2009.

Equinor Luxembourg Sàrl

Signature

Référence de publication: 2009077635/13.

(090091809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.

Rendite Lux I S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 37.500,00.**

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 82.189.

Il résulte de l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires tenue en date du 3 juin 2009 que:

6) Neuwahl des Verwaltungsrates:

Die Herren

Herbert Wunderlich,

Berufsadresse: Mainzer-Landstraße 11-13, D-60329 Frankfurt/Main,

Detlef Kuhlen,

Berufsadresse: Cecilienallee 5, D-40474 Düsseldorf und

Bodo Demisch,

Berufsadresse: Avenue Guillaume 9, L-1651 Luxembourg,

werden erneut für einen Zeitraum von 3 Jahren gewählt bis zur GV im Jahre 2012.

7) Beendigung des Mandats als commissaire aux comptes von Herrn Detlef Kuhlen.

8) Ernennung von Frau Karolm Prechtl,

Berufsadresse: Mainzer Landstraße 11-13, D-60329 Frankfurt/Main als commissaire aux comptes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 24 juin 2009.

Pour avis conforme

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2009078201/26.

(090093269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2009.

VTB Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 97.053.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale ordinaire du 19 mai 2009

- Est rayé administrateur M. Rolf Caspers, dont l'adresse professionnelle est 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg avec effet du 19 mai 2009.

- Est nommé administrateur M. Marco Hirth, dont l'adresse professionnelle est 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg avec effet du 19 mai 2009.

- Le mandat de l'administrateur prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014 statuant sur les comptes annuels de 2013.

- Le mandat du commissaire Ernst & Young dont l'adresse professionnelle est 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach est renouvelé avec effet du 19 mai 2009.

- Le mandat du commissaire prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014 statuant sur les comptes annuels de 2013.

Luxembourg, le 19 mai 2009.

Pour le conseil d'administration

Signatures

Référence de publication: 2009078202/21.

(090093271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2009.

DELIASSUR, Louis Delhaize Société de Réassurances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 26.050.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg le 2 juin 2009

L'Assemblée Générale décide d'élire Administrateurs MM. Vincent DESCOURS, Adrien SEGANTINI et Lambert SCHROEDER. Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

Ernst & Young est nommée réviseur indépendant pour une durée de 1 an venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

Pour la société LOUIS DELHAIZE SOCIETE DE REASSURANCES S.A.

AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2009078191/16.

(090092910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2009.

ILP III Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 123.559.

—
Extrait des résolutions circulaires du conseil de gérance datées du 11 juin 2009

Il résulte des décisions du conseil de gérance de la Société du 11 juin 2009 que le mandat du réviseur d'entreprise Ernst & Young est renouvelé pour l'exercice de la Société s'achevant le 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2009.

ILP III Participations S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009078203/15.

(090093274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2009.

Biomed International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1358 Luxembourg, 4, rue Pierre de Coubertin.

R.C.S. Luxembourg B 137.396.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social de la société en date du 26 mai 2009

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide à l'unanimité de:

1^{re} Résolution

L'assemblée décide de révoquer de son poste d'administrateur:

Monsieur Stéphane SCHMITT, agent immobilier, né le 29 juin 1972 à Thionville (France), demeurant au 47, rue Camille WAMPACH, L-2739 Luxembourg.

2^e Résolution

L'assemblée décide de nommer en remplacement au poste d'administrateur pour une durée de 6 ans:

Monsieur Achille HOURDE, gérant de sociétés, né le 13 janvier 1949 à Torcy (France), demeurant au 5, route de Tancrou, F-77440 JAIGNES,

3^e Résolution

L'assemblée propose au conseil d'administration de désigner Monsieur Achille HOURDE, gérant de sociétés, né le 13 janvier 1949 à Torcy (France), demeurant au 5, route de Tancrou, F-77440 JAIGNES, administrateur-délégué de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

ETUDE SCHMITT + LOCHARD

Avocats à la Cour

4, rue Pierre de Coubertin

L-1358 Luxembourg

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009078200/29.

(090093237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2009.

Olympia Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 110.482.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009078195/10.

(090091224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

LSA Re, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 45.422.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg le 29 mai 2009

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de reconduire le mandat d'Administrateurs de:

Mr. Bertil FAHLSTROM

Mr. Thomas JOHANSSON

Pour une période se terminant immédiatement après l'approbation de la fusion entre les sociétés AVAFIN RE S.A. et DYNAMICS RE, à savoir le 12 juin 2009.

L'Assemblée décide de reconduire le mandat d'Administrateur de:

Mr. Rikard EHNSIO

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2009.

Cinquième résolution

L'Assemblée nomme comme nouveaux Administrateurs à compter du 12 juin 2009 et jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2009:

Mme Carina ASTORSSON, demeurant Fiskaruddsvägen, 6 - 144 62 Rönninge – Suède

Mme Karin WIDLUND, demeurant Villagtan 22B - 151 34 Södertälje - Suède

Sixième résolution

L'Assemblée décide, conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée du 6 décembre 1991, de nommer Réviseur Indépendant de la société:

Compagnie Luxembourgeoise d'Expertise et de Révision Comptable

En abrégé CLERC

1, rue Pletzer

L-8080 Bertrange

dont le mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2009.

Pour la Société

Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2009078192/35.

(090092937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2009.

Bettio Int. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 72.296.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 15 juin 2009

Monsieur DE BERNARDI Alexis et Monsieur REGGIORI Robert sont renommés administrateurs.

Monsieur ROSSI Jacopo, employé privé, 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur en remplacement de Madame RIES-BONANI Marie-Fiore, administrateur sortant.

Monsieur VEGAS-PIERONI Louis, expert-comptable, 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouveau commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur HEITZ Jean-Marc, commissaire sortant.

Les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Pour extrait sincère et conforme

BETTIO INT. S.A.

Jacopo ROSSI / Robert REGGIORI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009078188/19.

(090092824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2009.

Besix Global Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 77.870.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg le 15 juin 2009

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale décide d'élire Administrateur M. Lambert SCHROEDER.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

Sixième résolution

L'Assemblée décide, conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée du 6 décembre 1991, de nommer Réviseur Indépendant de la société: MAZARS

dont le mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2009.

Pour la société Besix Global Re S.A.

AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2009078190/20.

(090092891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2009.

Eureko Reinsurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 48.859.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 9 avril 2009

«7. Le Conseil accepte unanimement les démissions d'Administrateurs de la société de M. Danny VAN DER EIJK et de M. Arend Albertus LUGTIGHEID.

Par ailleurs, le Conseil coopte unanimement M. Lambert SCHROEDER, demeurant professionnellement 19, rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg, comme nouvel Administrateur en remplacement de l'Administrateur démissionnaire M. Danny VAN DER EIJK, avec effet au 9 avril 2009.»

Pour la société EUREKO REINSURANCE S.A.

AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2009078193/16.

(090092942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2009.

Faccio International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 50.000,00.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 124.227.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales du 9 juin 2009 que la société PARS S.A., ayant son siège au 17, rue Beaumont, L-1219 LUXEMBOURG a transféré 500 parts sociales de la société à Monsieur Aronne FACCIO, résidant à 321, Xing Ping 3rd, CHN-314200 PINGHU-ZHEJIANG.

Depuis, les parts sociales sont réparties comme suit:

Monsieur Aronne FACCIO 500 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18.06.2009.

FACCIO INTERNATIONAL S.à.r.l.

p.p. MANACO S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009078189/18.

(090092836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2009.

Biomed International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1358 Luxembourg, 4, rue Pierre de Coubertin.

R.C.S. Luxembourg B 137.396.

Extrait de la résolution prise lors du conseil d'administration tenue au siège social de la société en date du 27 mai 2009

A l'unanimité le conseil d'administration décide:

De désigner Monsieur Achille HOURDE, gérant de sociétés, né le 13 janvier 1949 à Torcy (France), demeurant au 5, route de Tancrou, F-77440 JAIGNES, au poste d'administrateur-délégué de la société et ce conformément à la résolution n° 3 prise de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 26 mai 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
ETUDE SCHMITT + LOCHARD

Avocats à la Cour

4, rue Pierre de Coubertin

L-1358 Luxembourg

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009078199/21.

(090093237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2009.

Field Point I-A RE 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 122.585.

Die Bilanz vom 31. Dezember 2007 wurde dem Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Laetitia Ambrosi.

Référence de publication: 2009078205/10.

(090091458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

Field Point I-A RE 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 122.586.

Die Bilanz vom 31. Dezember 2007 wurde dem Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Laetitia Ambrosi.

Référence de publication: 2009078197/10.

(090091456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

Cobeton, Société Anonyme.

Siège social: L-4570 Differdange, Parc d'Activité Gadderscheier.

R.C.S. Luxembourg B 14.954.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le mardi 24 mars 2009 au siège social

L'Assemblée Générale des Actionnaires tenue le 24 mars 2009:

- Accepte la démission de Monsieur Eugène KLEIN en tant que commissaire;
 - Désigne Monsieur Jacques FEYDER, domicilié professionnellement Parc d'Activité Gadderscheider, L-4570 Differdange, en tant que commissaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires de 2013.
- Fait à Luxembourg, le 24 juin 2009. Signature.

Référence de publication: 2009078185/13.

(090092863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2009.

GSM Gold S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 40.654.

Il résulte des résolutions de l'actionnaire unique du 15 juin 2009 que l'actionnaire unique a accepté:

- la démission avec effet immédiat de Raymond John Taylor en tant qu'administrateur de la Société;
- la démission avec effet immédiat de John Kenneth Murray en tant qu'administrateur de la Société;
- la nomination avec effet immédiat et jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2009 de Hendrik Johannes Snyman, né le 19 février 1976 à Pretoria, Afrique du Sud, avec adresse à 12 Hollin Lane, Tromode Woods, Douglas, IM4 4TR, Ile de Man, en tant qu'administrateur de la Société;

- la nomination avec effet immédiat et jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2009 de Celia Abigail Boudri Redwood-Sawyerr, né le 14 décembre 1963 en Sierra Leone, avec adresse à 54 Meadow Crescent, Douglas, IM2 1NL, Ile de Man, en tant qu'administrateur de la Société.

Luxembourg, le 25 juin 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009078187/21.

(090092804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2009.

A.J.L. Associates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 64.012.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009078223/10.

(090091510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

Field Point I-A RE3, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 122.070.

Die Bilanz vom 31. Dezember 2007 wurde dem Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Laetitia Ambrosi.

Référence de publication: 2009078209/10.

(090091462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

Dunedin Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 88.883.

Extrait des résolutions écrites prises par l'actionnaire en date du 20 avril 2009

L'actionnaire a décidé:

- De nommer Norah HANRATTY, né le 17 Juillet 1973 à Louth, Irlande, demeurant au 1, Kolk, 2611KC Delft, Pays-Bas, à la fonction de gérante pour une durée indéterminée avec effet au 20 avril 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29.05.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009078231/13.

(090092851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2009.

Corpimago S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 81.932.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire tenue à Bertrange en date du 22 juin 2009

Il résulte dudit procès-verbal que la société MARBLEDEAL LTD a démissionné de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

La société MARBLEDEAL LUXEMBOURG S.à r.l., ayant son siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, a été nommée comme nouveau commissaire aux comptes et terminera le mandat de son prédécesseur.

Mention rectificative de la nomination des représentants permanents

La nomination des représentants permanents (initialement déposée le 5 mars 2009, sous le n° L090035773.03, enregistrée à Luxembourg le 3 mars 2009 sous les références: LSO-DC00794) a été rectifiée comme suit:

«La société PROCEDIA S.à.r.l. dont le siège social est situé au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 97.164, nommée Administrateur en date du 22 juin 2006, a désigné Madame Catherine DE WAELE, née à Charleroi (Belgique), le 25 avril 1966, employée privée, demeurant professionnellement au 10B, rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange, comme représentante permanente pour toute la durée de son mandat soit jusqu'en 2012.»

Bertrange, le 22 juin 2009.

CORPIMAGO S.A.

PROCEDIA S.à r.l. / CRITERIA S.à.r.l.

Administrateur / Administrateur

Représentée par Madame Catherine DE WAELE / Représentée par Monsieur Gabriel JEAN

Représentante permanente / Représentant permanent

Référence de publication: 2009078226/26.

(090092990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2009.

DEFILUX (Développement et Finance Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5652 Mondorf-les-Bains, 1, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 102.298.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2009.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Claude GEIBEN

Par mandat spécial

Référence de publication: 2009078234/13.

(090092796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2009.

Eurofield S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 37.993.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration le 27 mars 2009

- Monsieur Alain Geurts, Administrateur, né le 13 septembre 1962 à Nioki (République Démocratique du Congo), demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg est nommé Président du Conseil d'Administration. Il occupera cette fonction pendant toute la durée de son mandat d'Administrateur dans la Société.

Pour extrait conforme

Pour EUROFIELD S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009078194/15.

(090092988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2009.

Finorsi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 74.661.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 30 avril 2009

1. L'Assemblée accepte la démission des membres du Conseil d'administration, à savoir:

- Monsieur ORSI Stefano, demeurant au 2/4, Via S. Andrea, I-40050 Castello d'Argile (Bologna), en sa qualité d'administrateur;

- Madame FABBRI Elisa, demeurant au 2/4, Via S. Andrea, I-40050 Castello d'Argile (Bologna), en sa qualité d'administrateur;

- Monsieur ORSI Andréa, demeurant au 2/4, Via S. Andrea, I-40050 Castello d'Argile (Bologna), en sa qualité d'administrateur;

2. L'Assemblée nomme en remplacement des administrateurs démissionnaires:

- Madame MAGER Nathalie, demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, en sa qualité de président du conseil;

- Madame PELLIZZARI Sandrine, demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, en sa qualité d'administrateur;

- Madame BATTAGLIA Mariateresa, demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, en sa qualité d'administrateur;

Luxembourg, le 30 avril 2009.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009078224/27.

(090092946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2009.

International Sailing Boats Holdco S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 113.025.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bart Zech.

Référence de publication: 2009078220/10.

(090091159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

Commerzbank Aktiengesellschaft, Filiale Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2540 Luxembourg, 25, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 119.317.

Folgende Veränderungen im Vorstand der Commerzbank AG, Frankfurt am Main werden mitgeteilt:

Herr Martin Blessing, bisher Sprecher des Vorstandes, wurde per 7. Mai 2009 zum Vorsitzenden des Vorstandes ernannt.

Herr Wolfgang Hartmann ist zum 7. Mai 2009 aus dem Vorstand ausgeschieden.

Die Herren Ulrich Sieber und Jochen Klösger, berufliche Adresse Commerzbank AG, Kaiserstraße 16, D-60311 Frankfurt am Main, wurden mit Wirkung vom 1. Juni 2009 zu Mitgliedern des Vorstandes bestellt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für die Richtigkeit

Dr. Bernhard Weber

Justitiar

Référence de publication: 2009078181/17.

(090092901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2009.

Fama Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 82.690.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale statutaire tenue à Bertrange en date du 22 juin 2009

Il résulte dudit procès-verbal que la société MARBLEDEAL LTD a démissionné de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

La société MARBLEDEAL LUXEMBOURG S.à r.l., ayant son siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, a été nommée comme nouveau commissaire aux comptes et terminera le mandat de son prédécesseur.

Mention rectificative de la nomination des représentants permanents

La nomination des représentants permanents (initialement déposée le 5 mars 2009, sous le n° L090035756.03, enregistrée à Luxembourg le 03 mars 2009 sous les références: LSO-DC00788) a été rectifiée comme suit:

«La société PROCEDIA S.à.r.l. dont le siège social est situé au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 97.164, nommée Administrateur en date du 22 juin 2006, a désigné Madame Catherine DE WAELE, née à Charleroi (Belgique), le 25 avril 1966, employée privée, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange, comme représentante permanente pour toute la durée de son mandat soit jusqu'en 2012.»

Bertrange, le 22 juin 2009.

FAMA MANAGEMENT S.A.

PROCEDIA S.à.r.l. / CRITERIA S.à.r.l.

Administrateur / Administrateur

Catherine DE WAELE / Gabriel JEAN

Représentante permanente / Représentant permanent

Référence de publication: 2009078225/26.

(090092974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2009.

HealthPoint (Luxembourg) I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 101.206.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Paul Lefering

Gérant

Référence de publication: 2009078212/11.

(090091465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

CDPG Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 127.580.

Il résulte des décisions prises par l'associé unique en date du 9 juin 2009:

1. Démission de M. Frank Welman de ses fonctions de gérant de la Société, démission prenant effet le 15 mai 2009;
2. Election de M. Robert van't Hoeft, né le 13 février 1958 à Schiedam, Pays-Bas et demeurant professionnellement au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, comme nouveau gérant pour une durée indéterminée à compter du 15 mai 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CDPG Luxembourg II S.à r.l.

Marco Weijermans

Gérant

Référence de publication: 2009078210/17.

(090092703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2009.

Acacia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.117.800,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 117.972.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009077724/11.

(090092263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.

Remagen Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 59.024.

—
Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 mai 2009

I. Nominations statutaires

L'assemblée constate que le mandat des Administrateurs et du Commissaire de Surveillance prendra fin à l'issue de la présente Assemblée Générale Ordinaire.

L'Assemblée décide à l'unanimité d'élire pour une période de un an se terminant à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2010 les administrateurs suivants:

- Monsieur Frank MOSAR, Sous-Directeur à la Banque et Caisse d'Épargne de l'Etat, Luxembourg, demeurant professionnellement à Luxembourg;

- Monsieur Joseph DELHAYE, Sous-Directeur à la Banque et Caisse d'Épargne de l'Etat, Luxembourg, demeurant professionnellement à Luxembourg;

- Monsieur Norbert NICKELS, Fondé de pouvoir à la Banque et Caisse d'Épargne de l'Etat, Luxembourg, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Est réélue comme Commissaire de Surveillance Madame Doris ENGEL, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement à Luxembourg, et ce pour une durée d'une année se terminant à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2010.

Luxembourg, le 20 mai 2009.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'ÉPARGNE DE L'ÉTAT, LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2009078222/26.

(090092848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2009.

CDPG Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 127.515.

—
Il résulte des décisions prises par l'associé unique en date du 9 juin 2009

1. Démission de M. Frank Welman de ses fonctions de gérant de la Société, démission prenant effet le 15 mai 2009;

2. Election de M. Robert van't Hoeft, né le 13 février 1958 à Schiedam, Pays-Bas et demeurant professionnellement au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, comme nouveau gérant pour une durée indéterminée à compter du 15 mai 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CDPG Luxembourg S.à r.l.

Marco Weijermans

Gérant

Référence de publication: 2009078215/17.

(090092710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2009.
